

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

SESSION DU 22 JUIN 2020

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 22 juin 2020, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Bonjour à tous. Nous pouvons débiter notre Session.
Michel Veneau donne pouvoir à Anne-Marie Chêne.
Catherine Mer donne pouvoir à Anne-Marie Chêne.
Anne Vérin donne pouvoir à Fabien Bazin.
Maryse Augendre donne pouvoir à Jean-Louis Balleret.
Daniel Barbier donne pouvoir à Alain Lassus.
Stéphanie Bézé donne pouvoir à Alain Herteloup.
Michèle Dardant donne pouvoir à Patrice Joly.
Nathalie Forest donne pouvoir à Daniel Bourgeois.
Fabienne Grandcler donne pouvoir à Alain Lassus.
Jocelyne Guérin donne pouvoir à Michel Mulot.
Guy Hourcabie donne pouvoir à Vanessa Louis Sidney.
Joëlle Julien donne pouvoir à Blandine Delaporte.
Jean-François Dubois donne pouvoir à Philippe Morel.
Myrienne Bertrand donne pouvoir à Thierry Flandin.
Pascale De Mauraige donne pouvoir à Thierry Flandin.

Pierre Bisschop donne pouvoir à Carole Boirin.

Corinne Bouchard donne pouvoir à Marc Gauthier.

Philippe Nolot donne pouvoir à Marc Gauthier.

Je propose que Philippe Morel soit secrétaire de séance.

Une motion est déposée par le groupe majoritaire concernant Magny-Cours.

Adoption du procès-verbal de la session du 17 février 2020

M. le Président :

Concernant le procès-verbal de notre dernière session, avez-vous des observations à formuler ?

Sans remarque de votre part, je mets au vote l'adoption de ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la session du 17 février 2020 est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Je vais rappeler les règles que nous nous sommes fixées, après discussion avec les présidents de groupe.

Il y a un certain nombre de rapports qui ont été retenus, qui seront ouverts à la discussion, qui sera pour chacun limitée à 10 à 15 minutes. Les autres rapports ne feront pas l'objet de débat, et seront juste adoptés par un vote, si vous le voulez bien. Les rapports proposés par l'opposition ont tous été retenus. Nous avons ajouté à cela des rapports qui nous semblaient importants.

EXAMEN DES RAPPORTS

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RAPPORT N° 1 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - RAPPORT GENERAL

M. le Président :

La parole est à Daniel Bourgeois pour nous parler des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes – Rapport général.

M. Bourgeois :

Si l'on veut résumer l'exercice budgétaire 2019 en quelques mots, on peut le caractériser par la consolidation de marges de manœuvre, constituées en vue, d'une part, de l'intensification de la programmation des investissements, et, d'autre part, de la poursuite de la politique de désendettement.

On verra lors de la présentation du BP 2020 que ces marges, en l'occurrence un exercice excédentaire de 7,2 M€, auront été dévorées par les conséquences de la crise sanitaire.

En section de fonctionnement, les recettes ont progressé 2,5 fois plus que les dépenses, qui donc ont été *a fortiori* maîtrisées.

Cette augmentation des recettes de fonctionnement trouve son origine dans trois sources :

- le nouveau fonds de soutien interdépartemental, qui apporte à lui seul 6,3 M€ ;
- la vente des certificats d'économie d'énergie, qui abonde exceptionnellement les recettes de 2,4 M€ ;
- des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui progressent de 1,9 M€ par rapport à 2018 et atteignent un record historique à 18,6 M€.

Les dépenses augmentent, certes, de 1,9 %, mais la marge constituée en 2018 permet de respecter le plafond fixé par l'arrêté du Préfet pour la seconde année consécutive, puisque les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 550 000 € au plafond.

Les dépenses de fonctionnement progressent sous l'effet combiné de :

- la hausse de la masse salariale du personnel permanent de 2 %, malgré la stabilité des effectifs, du fait de l'impact des avancements de grade et d'échelon et du protocole parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) ;
- la hausse des frais d'hébergement de l'enfance, sous le coup notamment de l'hébergement hôtelier des mineurs non accompagnés (MNA) ;
- en contrepartie la masse salariale dévolue aux assistants familiaux est maîtrisée pour la première fois depuis de nombreuses années, puisqu'elle progresse de 0,35 %, contre + de 4 % par an en moyenne sur les trois exercices précédents ;
- enfin, les subventions aux partenaires sont maintenues, voire augmentées, et notamment la contribution au SDIS qui augmente de 3 %.

Cette désynchronisation du rythme de croissance des recettes et des dépenses permet une amélioration de l'épargne brute à 10% (7 % en

2017 et 2018), ainsi que de l'épargne nette à 11,6 M€, niveau qu'elle n'avait plus atteint depuis 2012.

Le niveau des investissements, qui s'établit à 26 M€ hors dette, est en baisse par rapport à 2018.

La fin des travaux du collège de la Charité, ceux du pont de Fourchambault, ceux du programme TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte), qui a généré cette année avec un décalage 2,4 M€ de recettes, je le rappelle, et enfin le report des travaux prévus sur le pont de Cosne-sur-Loire, expliquent cette baisse.

A contrario, les travaux de renforcement de la voirie sont en hausse de 1 M€ par rapport à 2018, avec un montant consacré de 8,3 M€, les crédits d'investissement dévolus aux équipements informatiques de la collectivité sont en hausse de 56 %, et la contribution à Nièvre Numérique, prévue initialement à 2,5 M€, a été rehaussée de 1,5 M€, pour répondre à l'accélération du rythme d'intervention des mises en réseau.

Les dépenses consacrées au contrat d'agglomération se sont élevées à 1,2 M€, dont 200 000 € au titre des digues, et celles aux contrats cadres de partenariat avec les intercommunalités à 940 000 €.

Le recours à l'emprunt a pu être limité à 13,5 M€ sur le budget principal, son plus bas niveau depuis 2010, et à 800 000 € sur le budget de Magny-Cours.

Le financement des investissements par l'emprunt s'établit donc à 52 %. Il était fixé à 70 % en 2017. Consécutivement, l'encours de dette continue donc de baisser depuis 2017, dette sans risque dont le taux moyen des intérêts est de 2,2 %.

La très forte amélioration de l'épargne nette, la diminution de l'emprunt, aboutissant à un exercice excédentaire de 7,2 M€, qui vient abonder un résultat de clôture consolidé s'élevant *in fine* à 18,3 M€.

Le budget consolidé, budget principal et les 4 budgets annexes (Nièvre Travaux et Matériels, MADEP, Laboratoire et site de Magny-Cours), qui s'élève à 312,8 M€, suit les évolutions du budget principal, avec une hausse modérée des dépenses de fonctionnement, de 1,2 %, et une baisse du budget d'investissement de 5 %.

Il vous est donc demandé d'adopter ce compte administratif 2019.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Monsieur le Président, chers collègues.

Ce sur quoi il est mis l'accent dans ce compte administratif, c'est un compte de résultat positif de 7 M€, avec une forte hausse de l'épargne nette. C'est un résultat en trompe-l'œil, puisque l'on peut constater une forte hausse des dépenses de fonctionnement, d'année en année, et cette année encore, puisque la hausse s'établit à 4,8 M€, et une forte baisse des investissements. On poursuit en cela ce qui est fait depuis le début de ce mandat, c'est-à-dire une hausse constante des dépenses de fonctionnement et une diminution des investissements.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il y a deux facteurs de hausse qui n'appellent aucune observation de notre part ; ce sont les frais liés au handicap, et la subvention au SDIS.

En revanche, un des facteurs de hausse qui appellent des observations, c'est le problème de la masse salariale. La hausse s'établit à 1,13 M€, avec un effectif en hausse, puisqu'au 31 décembre 2019, 1 272 agents permanents sont comptés, alors qu'au 31 décembre 2018, le nombre d'agents était de 1 265 personnes, titulaires, stagiaires, et contractuels inclus. Ce qui veut dire que l'on a augmenté en personnel de façon très importante, puisque, lorsque l'on nous indique le chiffre de 2019, on ne nous indique pas les stagiaires et les contractuels inclus. Or, la population de la Nièvre diminue très fortement, et il est, dans ces conditions, un peu paradoxal que le Conseil départemental continue d'augmenter ses effectifs.

J'entends bien que l'augmentation de ces dépenses de fonctionnement est compensée par une forte augmentation des recettes, mais cette augmentation des recettes n'est due qu'au fonds de soutien interdépartemental, ce qui montre combien notre département est dans une situation difficile, puisque nous avons besoin de ce fonds de soutien qui est très important pour équilibrer notre budget et faire du résultat positif.

En ce qui concerne la baisse importante des investissements, qui n'a pas été forcément mise en avant dans le rapport, et on nous annonce des reports, mais les investissements réalisés en 2018 étaient de 28 M€. Or, ils ne sont que de 26 M€ en 2019. J'entends bien que, parmi ces 26 M€, vous mettez l'accent sur une hausse de 1M€ en ce qui concerne les équipements et la route, mais nous allons voir que, dans le budget 2020, nous avons sur ce poste – 2,25 M€. Ce que vous avez donné en plus au titre de l'année 2019 va être deux fois moins important en 2020, et cette hausse de 1 M€ n'est pas suffisante pour entretenir les routes.

C'est donc vraiment un compte administratif en trompe-l'œil qui donne l'impression d'un résultat positif, mais difficile pour notre département, avec une hausse des dépenses de fonctionnement, une hausse des recettes, mais qui est liée uniquement au fonds de soutien, ce qui montre les difficultés du Département, et une baisse importante des investissements, alors qu'au contraire nous avons besoin de ces investissements pour que la Nièvre revive.

M. le Président :

Première réponse. Sur le fonds de soutien, en effet, il vise à soutenir des départements qui ont des difficultés, et en général ces départements ont les mêmes caractéristiques que la Nièvre, et il y a des départements qui sont moins en difficultés. Les DMTO des Hauts-de-Seine représentent 450 M€, et dans la Nièvre ils représentent 23 M€. On comprend bien qu'il faille rééquilibrer les choses, avec un fonds de péréquation. Il est important qu'il y ait une péréquation entre les départements.

Vous parliez des routes. Avec 23 M€ de DMTO, il faut mettre en face les 4 200 km de routes à entretenir, ce qui n'est pas le cas des Hauts-de-Seine. Il est normal que les départements ruraux bénéficient d'un fonds de péréquation, et que nous rentrions ce fonds dans nos recettes. Ce n'est pas un cadeau que l'on nous fait ; c'est quelque chose qui est tout à fait normal.

Sur le personnel, aucun poste n'a été créé.

Sur les dépenses de fonctionnement, nous sommes rentrés dans les prescriptions du contrat de Cahors. Les efforts qui ont été réalisés sont donc certains. Nous avons respecté la règle quant à nos dépenses de fonctionnement.

En matière d'investissements, nous avons terminé le chantier de La Charité sur Loire. Avec celui de Fourchambault, cela représente 5 M€. Des éléments de ce type font varier d'une année sur l'autre le montant des investissements. Il y a celui de la MADEF. Le chantier de la RN7, pour lequel nous avons programmé des crédits, n'a pas été fait, et il sera sans doute fait cette année. La Cité muséale n'a pas commencé. Ce compte administratif traduit les efforts qui ont été réalisés pour modifier les grandes lignes de notre budget et il nous permet de repasser sur des chiffres que l'on voit habituellement dans les autres départements.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 11 votes contre.

RAPPORT N° 2: COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE MADEF

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

BUDGET 2020

RAPPORT N° 1 : BUDGET 2020 – POLITIQUE AGRICULTURE

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 : BUDGET ANNEXE 2020 – LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE CONSEILS DE LA NIEVRE

M. le Président :

Nous sommes dans une phase importante pour le Laboratoire Départemental. Nous sommes en train de choisir la structure qui va nous accompagner.

Qui est contre ? Qui s'abstient sur le budget 2020 du Laboratoire Départemental ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 : BUDGET 2020 - ECONOMIE

M. le Président :

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 : BUDGET 2020 – POLITIQUE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - CONTRACTUALISATION

M. le Président :

Sur ce rapport, il n'était pas prévu de débat.

Je vous propose de voter sur le budget 2020 de la politique attractivité et développement des territoires.

Y a-t-il des observations ?

La parole est à M. Flandin.

M. Flandin :

Les conditions sanitaires de cette année nous conduisent à adopter des protocoles contraignants pour réduire les risques, mais, ceci, on le sait bien aussi, c'est aux dépens de l'exercice démocratique auquel on était habitué. Cette crise a impacté chaque domaine de notre vie quotidienne. En face de tels enjeux, et de telles incertitudes sur l'avenir, nous ne pouvons qu'être conscients des craintes de nos concitoyens.

Notre département, vous le savez, est un territoire qui est déjà fragilisé, tant socialement qu'économiquement. Aussi, nous vous invitons à davantage prendre en compte cette situation dans les propositions de contractualisation avec les territoires. D'autres collectivités ont adopté des politiques volontaristes de soutien à l'économie, n'hésitant pas à dépasser le champ de leurs compétences parfois. Certes, le domaine économique n'est plus de notre compétence. Toutefois, les collectivités territoriales, celles-là même avec lesquelles nous créerons ces contrats, représentent près de 58 % des investissements publics.

Forts de ce constat, nous vous invitons à renforcer exceptionnellement les contrats de territoire, les dotations cantonales d'équipement, voire même le fonds départemental d'animation cantonale afin de soutenir tous les acteurs économiques, sociaux et associatifs locaux par le seul moyen qui est aujourd'hui à notre disposition. Le levier de la contractualisation, le levier de la DCE, s'il était modulé, augmenté, voire doublé, permettrait aux collectivités, aux intercommunalités, sur leurs compétences, de pouvoir relancer l'investissement, et de redonner de l'emploi à nos entreprises.

M. le Président :

Sur la contractualisation, nous vous proposons, lors d'une prochaine Session, que les dates de nos contrats soient modifiées. Dans le cadre de la discussion des futurs contrats, je propose que nous fassions des contrats sur 6 ans et une DCE sur 3 ans, voire 6 ans. Nous pourrions discuter de ces futurs contrats, de manière à rendre cela opérationnel au 1^{er} janvier 2021. Cela permettrait aux collectivités territoriales de travailler sur des budgets qui seront forcément en augmentation. Ce serait pour le Département une modification au niveau de la dépense, mais pas en termes de masses. Cela permettrait aux collectivités d'avoir à disposition des sommes importantes dans le cadre de contrats.

Je n'avais pas l'intention d'imposer une modification des contrats avant la fin des échéances, mais, si tout le monde se met d'accord pour dire que, dans cette situation exceptionnelle, il faut discuter très rapidement de nos futurs contrats, de façon à permettre l'utilisation de sommes importantes par les territoires dès le 1^{er} janvier 2021, j'y suis prêt.

Nous pourrions travailler, y compris pendant les vacances, avec les présidents de groupe, sur une nouvelle réglementation, que nous voterons, ce qui permettra que les collectivités, au 1^{er} janvier 2021, puissent avoir une somme correspondant au double de ce que nous avons proposé dans le premier dispositif. C'est une proposition que je fais ; si elle est retenue, je suis prêt à entamer la discussion.

M. Flandin : Cela peut être une avancée. Nous sommes tout à fait prêts à y travailler, y compris pendant les vacances. Vous parliez de tripler la DCE ; s'agit-il de la tripler en volume ?

M. le Président : Il s'agit de permettre aux communes de faire des projets sur 3 ans de DCE.

M. Flandin : C'est anticiper ?

M. le Président : Oui. On mettrait à disposition dès le 1^{er} janvier 3 ans de DCE.

M. Flandin : Certes, c'est un premier élément, mais j'aurais préféré qu'en regard aux excédents de fonctionnement que vous mettiez en valeur, le montant de la DCE auprès des collectivités soit doublé cette année, de manière à ce que très rapidement elles puissent s'engager sur des travaux.

M. le Président : Pas de problèmes pour que l'on parle de tout cela. Sauf que le Covid laisse des traces sur l'économie, et que cette crise va aussi laisser des traces sur le financement de la collectivité. Nous pourrions réfléchir tous ensemble. Nous participons aux deux fonds créés par la Région pour le soutien à l'économie, en cette période de Covid. Je vous propose donc une réflexion pour voir si nous pourrions être en capacité de mettre à disposition des collectivités territoriales une somme d'argent qui va leur permettre de ré-investir.

Quant à donner plus, je rappellerais que c'est nous qui sommes plus endettés que les collectivités que nous aidons, et que nous sommes plus en difficultés qu'elles. Je prendrais l'exemple des routes, car nous avons des difficultés pour nos propres routes. Je rappelle que les collectivités territoriales ont aussi le droit de faire de l'emprunt et de faire de la dette, et de faire des dépenses de fonctionnement, mais je suis d'accord pour que l'on ait une réflexion pour que l'on puisse les aider dans cette situation, mais à la lumière de la situation financière du Département, qui n'a pas été améliorée par la crise du Covid.

M. Flandin : Les intercommunalités sont également mobilisées sur les fonds mis en place par la Région.

M. Bazin :

Les présidents des comités départementaux de notre majorité se sont prononcés pour un retour de la compétence économique aux Départements, ce que nous réclamons pour notre part depuis plusieurs années. Déjà, Patrice Joly, avant Alain Lassus, était sur cette ligne-là. Il est bien que l'on se retrouve tous sur cette nécessité de redonner au Département cette compétence pour qu'il ait une capacité à agir sur ce sujet.

Dans les strictes compétences du Département, l'augmentation des crédits destinés au RSA va permettre dès cette année d'accompagner ceux qui vont souffrir, car une crise importante arrive, et il faudra se préparer à intervenir de manière massive pour ceux qui sortiront du chômage et qui basculeront, malheureusement, pour certains d'entre eux, dans ces dispositifs de solidarité active. Il faut aussi signaler le maintien également des crédits en faveur de la culture, alors que des manifestations ont été annulées.

On se rend compte que l'économie culturelle est extrêmement importante. Quand un festival culturel ne se fait pas, le professionnel, par exemple, qui gère la sonorisation perd 80 % de son chiffre d'affaires. S'il ne le fait pas, ce ne sera pas quelqu'un de la Nièvre qui prendra le relais, c'est Clermont-Ferrand. Nous devons aussi regarder ces points-là, et, en ce sens, le Département, d'ores et déjà, est en mode « plan de relance » pour mettre en place ce qu'a évoqué Alain Lassus.

M. le Président :

Je propose que Stéphane Jean-Baptiste, en lien avec François Karinthe, organise une réunion avec les trois présidents de groupe et le Président, afin que l'on ait une discussion sur la contractualisation, en regardant si dans la période, on peut procéder à certains aménagements, en regardant les problématiques financières des collectivités, pour voir ce que l'on peut faire pour améliorer la situation sur le territoire.

M. Flandin :

A tout le moins, on va s'en contenter, Monsieur le Président.

M. le Président :

S'il y a des dépenses en fonctionnement et en investissement à majorer, on le fera tous ensemble.

M. Flandin :

Rappelons que la perte de la compétence « Economie » résulte des dispositions de la loi NOTRe, dont vous savez par qui elle a été mise en place.

M. le Président :

Je dis souvent que la loi NOTRe n'est pas la mienne. J'ai sur mon bureau une lettre de Mme Gourault, assez difficile à interpréter, mais qui me laisse imaginer qu'elle autorise le Département à reprendre la

compétence économique sur Magny-Cours. Vous voyez donc que je mène le combat pour récupérer des compétences économiques quand il me semble évident qu'elles doivent nous être données.

Mme Boirin : Pour Magny-Cours, de toute façon, la Région n'en veut pas ; donc c'est facile.

M. le Président : Le problème n'est pas que la Région en veuille ou qu'elle n'en veuille pas ; c'est que, pour le moment, nous n'en avons pas le droit.

Mme Boirin : Comme elle ne finance rien !

M. le Président : Il faut que l'on obtienne le droit de gérer si l'on ne veut pas qu'il n'y ait plus personne, ce qui pourrait être le risque.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Etant rappelé que nous organiserons la réunion évoquée précédemment.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 : BUDGET 2020 – TOURISME ET ATTRACTIVITE

M. le Président : Sur ce sujet également nous avons pris nos responsabilités, et je remercie l'Agence de Développement Touristique, qui a fait un gros travail sur le sujet, ainsi que Vanessa Louis-Sidney.

M. Gauthier : Si vous le permettez, Monsieur le Président, quelques remarques sur ce rapport.

Vous nous faites adopter, dans ce rapport, de nouveaux statuts. Cependant, ils ne figurent pas dans les documents.

Mme Louis-Sidney : On annonce la transformation de l'Agence de Développement Touristique en Agence d'Attractivité. Nous ne faisons pas valider les statuts ; il va se tenir une Assemblée générale le 7 juillet, permettant de valider les statuts...

M. Gauthier : Cependant, il est marqué ici qu'il est question d'approuver les statuts.

M. le Président : Nous allons vous transmettre les projets de statuts.

- M. Flandin :* Nous ne pouvons pas les approuver. Nous allons nous abstenir.
- M. le Président :* Nonobstant cet aspect, mais nous allons rajouter ces statuts, qui vote contre ? Qui s'abstient ?
- Mme Chêne :* Qui sont les représentants ?
- M. le Président :* Nous allons les désigner tout à l'heure.
Qui s'abstient ? Qui est contre ?
Le rapport est adopté. 11 abstentions.

RAPPORT N° 6 : BUDGET 2020 - ENVIRONNEMENT

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°7 : BUDGET 2020 – ENERGIE CLIMAT

- Mme Delaporte :* Le budget Energie Climat est assez modeste en valeur absolue, mais il a le mérite d'afficher la volonté de la collectivité, d'une part, de limiter ses émissions de gaz à effets de serre, et, d'autre part, d'amener le territoire départemental et ses habitants à mieux s'adapter aux changements climatiques. Evidemment, nous allons continuer nos économies d'énergie, notamment grâce à la Direction du Patrimoine Bâti du Département qui observe à la loupe ce qui se passe notamment dans les collèges et dans les bâtiments de la collectivité. Un programme Fluides et Energies a été mis en place pour réduire nos consommations énergétiques dans les collèges et dans nos bâtiments départementaux.
- Nous allons mettre en place la stratégie départementale d'adaptation aux changements climatiques. Nous allons entrer dans une phase plus opérationnelle. J'aurai occasion de vous en parler plus longuement prochainement. Le diagnostic de vulnérabilité a été réalisé en 2019. Nous allons pouvoir continuer notre partenariat avec le CEREMA pour entrer dans la phase opérationnelle.
- Le rapport présente un focus sur 6 collèges du département engagés dans le programme CUBES, Climat, Usages, Bâtiments d'Enseignement Scolaire. C'est un concours national, sur 5 ans, dont l'objectif est d'encourager les établissements scolaires à engager des actions pour réduire leur consommation énergétique. Sont candidats à ce concours national les collèges Adam Billaut de Nevers, Jean

Rostand de La Machine, Anthony Duvivier de Luzy, Bibracte de Château-Chinon, Noël-Berrier de Corbigny, Jean Arnolet de Saint-Saulge. C'est en lien avec l'action que nous menons sur Fluides et Energie, pour repérer toutes les dépenses excessives d'énergie et examiner les possibilités d'agir pour réduire ces consommations en fluides et en énergies.

En termes de budget, sont donc prévues les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Programme Fluides Energie Collèges : 16 200 €
- Soutien aux organismes partenaires énergie : 2 000 €.

Total : 18 200 €.

L'essentiel de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques sera porté par les autres fonctions. C'est le cas des efforts en matière de constructions comme la Cité muséale et la MADEF, avec un raccordement sans doute du bâtiment de la MADEF au réseau de chaleur de l'agglomération, et d'une chaufferie bois qui chauffera également d'autres bâtiments sur la Cité muséale.

M. le Président :

Nous venons d'inaugurer des ombrières photovoltaïques à Magny-Cours, et nous pourrions en mettre d'autres. Sur l'aéroport de Nevers, j'essaie d'impulser la mise en place de panneaux photovoltaïques, sachant que nous avons 7 hectares disponibles. J'espère que c'est un programme qui sera retenu par mon successeur.

Avez-vous des observations ?

Nous passons au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 : BUDGET ANNEXE – MAGNY-COURS 2020

M. Balleret :

Ce budget est composé des divers éléments suivants :

- gestion du domaine, correspondant principalement au paiement des taxes foncières, à l'assurance dommages aux biens des bâtiments hors de la convention d'exploitation : 577 000 €, compensés largement par la redevance d'exploitation de 750 000 €.

- Travaux : réfection de la piste, dont les travaux ont pu être anticipés pour ne pas fermer la piste pendant 2 mois. Ils ont duré 3 semaines. Cela permettra l'homologation par la Fédération internationale moto et la Fédération internationale automobile. Tous travaux confondus, les investissements sur le site représentent 2,8 M€.

- Etude d'opportunité visant à la création d'un centre dédié à la simulation automobile. 100 000 € sont nécessaires à la réalisation de cette étude. Une subvention de l'Etat est prévue à la hauteur de 80 000 €.

- Gestion financière : Il est nécessaire de prévoir 478 000 € en remboursement des intérêts de la dette et frais bancaires divers, et 1 437 750 € en remboursement du capital de la dette. De plus, 2 600 000 € d'emprunt sont à prévoir afin d'équilibrer la section d'investissement.

Un partenariat de promotion et de communication avec la S.A.E.M.S est prévu à hauteur de 250 000 € pour 2020 ainsi qu'une convention de partenariat et de promotion de l'image du Circuit et du Département avec la société Feed Racing France, qui organise les cours de pilotage à Magny-Cours, à hauteur de 100 000 € HT, pour la durée de 2020 à 2022. Le logo du Département apparaîtra sur les voitures et sur les combinaisons des pilotes, et il y aura des opérations avec les élèves des collèges. Les agents du Conseil départemental seront invités à assister à ces cours de pilotage.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des observations ?

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Quelques observations sur ce budget annexe.

J'aimerais que le budget de Magny-Cours puisse être discuté publiquement sans que j'aie à faire les foudres de M. Saulnier, et j'aimerais bien que les propos qui seront tenus aujourd'hui ne soient pas déformés auprès de lui et qu'il ne se déchaîne pas par des courriers comme cela a été le cas l'an dernier auprès de ses administrateurs. Je n'ai pas répondu à ses courriers, mais j'aimerais bien quand même que les élus conservent la possibilité de s'exprimer publiquement sans faire les foudres du directeur du Circuit.

Nous ne voterons pas contre ce rapport ; nous nous abstiendrons.

La Chambre Régionale des Comptes a rendu le 9 juillet 2018 un rapport, rendu public en 2019. Il fait mention d'un certain nombre d'éléments, et nous ne voyons jamais dans les délibérations qui nous sont soumises une amélioration par rapport à ce qui avait été proposé par la Chambre Régionale des Comptes. Elle avait notamment indiqué que la structure comprenait 31 salariés, et elle avait noté qu'il y avait un report important des congés payés qui s'accumulait chaque année, et elle souhaitait que cela soit régularisé. Nous n'avons rien sur ce point. Nous votons des crédits, mais nous ne savons pas exactement en fonctionnement ce pour quoi ils sont affectés.

La Chambre Régionale des Comptes avait également mentionné que Magny-Cours avait vu disparaître des épreuves phares : le Bol d'Or depuis 2015, le Grand Prix depuis 2014, et que les produits toutes

épreuves confondues ont perdu près de 40 % entre 2012 et 2016. La seule épreuve internationale qui subsiste est le Superbike, ce qui représente 62 % du produit des épreuves, mais il y a une baisse très importante des subventions de la Région. La Région socialiste ne nous soutient absolument pas, les acteurs locaux ne vont pas chercher auprès de la Région les subventions qui s'imposent, puisque, pour ce Superbike, la Région qui finançait la moitié de cette épreuve en 2014 ne donne plus rien depuis 2015 et 2016.

Nous voulons récupérer la compétence économique pour ce sujet, mais visiblement il faut quand même que l'on ait un soutien de la Région, sans quoi on n'y arrivera pas. Or, nos acteurs locaux, et vous en particulier, vous n'arrivez pas à avoir de la Région, pourtant de la même couleur politique que vous, les soutiens qui s'imposent pour que Magny-Cours subsiste, et subsiste dans de bonnes conditions.

On va vers une catastrophe économique, et on nous demande, dans le rapport n° 30, d'abonder encore au déficit de Magny-Cours, mais nous ne faisons rien pour que Magny-Cours fonctionne correctement.

La Chambre Régionale des Comptes mentionnait dans ses conclusions que les constats établis par elle devaient à minima inciter la Société à maîtriser ses dépenses en recherchant de nouvelles sources de financement. Peut-être que le moment est mal choisi avec la crise du Covid, mais quand même, depuis 2018, on n'a rien vu arriver en ce qui concerne les sources de financement. Il y a une baisse du chiffre d'affaires et des résultats depuis 2015.

Pourtant, en dépit de ces compétences économiques que vous recherchez, ce à quoi j'abonde, parce que je pense que les Départements sont effectivement mieux placés que la Région pour avoir la compétence économique, c'est un peu une catastrophe annoncée, avec la disparition de grandes épreuves, une épreuve qui subsiste, mais qui est déficitaire depuis 2017. Mais on ne fait que donner, mais sans rien avoir, et sans nouvelles recherches de financements, sans nouvelles épreuves. Je pense que l'on va avoir de graves difficultés dans les années qui viennent si rien n'est fait en ce qui concerne Magny-Cours.

C'est regrettable, car c'est un bel outil, et je ne voudrais pas que mes propos soient mal interprétés. Je ne suis pas pour la disparition de Magny-Cours, et j'espère que l'on ne dira pas des choses négatives à M. Saulnier sur mon intervention, mais j'aimerais surtout que les choses soient faites et que l'on soutienne Magny-Cours autrement que par l'intermédiaire de financements qui ne cessent jamais, puisque rien n'est fait pour augmenter la capacité de Magny-Cours et pour récupérer des épreuves qui sont parties depuis maintenant un certain temps.

M. le Président :

Magny-Cours, c'est un tout. Mais nous allons séparer le Circuit de la Technopole, parce qu'il faut qu'on le fasse.

Sur le Circuit, la SAEMS, le Département donne 250 000 € pour la communication, et un soutien financier pour un certain nombre d'épreuves. C'est la seule intervention financière du Département dans la société d'économie mixte, qui est un outil indépendant.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes intéresse la SAEMS. Le Département regarde et vérifie. L'opposition a aussi des élus à la SAEMS. Les élus siégeant à la SAEMS peuvent demander des explications sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je ne suis pas la personne la mieux placée pour dire à M. Saulnier qu'il faut respecter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Sur le Circuit, on peut dire que, depuis que le Grand Prix de France est parti, il n'y a plus de manifestations internationales à Magny-Cours, car le Superbike est retransmis sur Eurosport, mais ce n'est pas forcément le gros niveau international. Sauf que, d'une façon un peu surprenante, le Circuit vit bien. Il fait des investissements importants, puisque l'idée est de le maintenir en permanence en capacité d'avoir des épreuves moto et auto de très haut niveau. C'est ce qui nous permet finalement de faire fonctionner le Circuit, car, à mon niveau, le Circuit fonctionne suffisamment en ayant des essais, des écuries de formule 1, des écuries de moto. Cela veut dire que l'on a des nécessités en permanence d'avoir un Circuit en bon état et de faire les investissements qu'il faut pour que ce circuit offre tout ce qu'il faut pour que, même s'il n'y a plus d'épreuves de formule 1 et de Grand Prix, il y ait quand même des essais dans ces deux spécialités, et qu'en plus, Magny-Cours marche plus de 300 jours par an. Finalement, lorsque l'on regarde bien les comptes de la SAEMS, on est presque à l'équilibre après avoir traversé de mauvaises périodes.

Il faut que le Circuit soit en bon état et qu'il ait une notoriété pour que des structures viennent s'installer à Magny-Cours. Si elles viennent s'installer sur la Technopole, c'est probablement parce que le circuit est en bon état, et parce que le Département fait le travail. Trois entreprises vont s'installer cette année à Magny-Cours. Nous avons développé le photovoltaïque, le nombre de personnes qui travaillent sur Magny-Cours augmente. Concernant le projet dans lequel il y a Mygale et Oreca, il y a un travail avec la Région. Nous regardons s'il serait pertinent d'intervenir sur ce point, qui est fondamental.

Aujourd'hui 600 personnes travaillent sur Magny-Cours. Nous nous battons pour récupérer la compétence. Il y a un réel développement économique de pointe à Magny-Cours. Il y a une réflexion pour installer à Magny-Cours un data center public, car nous pensons utile d'affirmer que la préservation des données privées est un sujet du public. Nous allons refaire des ombrières photovoltaïques, et nous sommes sur un projet « hydrogène », et la Région revient là avec nous, car cela l'intéresse. Il y a le développement des simulateurs, comme évoqué précédemment, car cela permet de développer l'attractivité. Nous avons aussi le projet de faire de Magny-Cours une destination touristique. Avec l'Agropole, nous pourrions montrer ce que la Nièvre peut faire dans le domaine de l'agriculture, et les collégiens notamment pourront venir voir ce qu'est la permaculture,

l'aquapolice, un verger conservatoire. Magny-Cours, c'est un tout, et je revendique que le Département puisse piloter tout cela.

Je fais confiance à la SAEMS, je regarde si ses chiffres sont à l'équilibre. Sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, cela incombe à la SAEMS, mais ce n'est pas à moi de lui dire de respecter les prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes.

Je pense comme vous qu'il n'y a pas à avoir de polémique sur le sujet ; il n'y a rien de polémique là-dedans, il y a juste des mises au point.

M. Balleret :

Pour répondre aux propos de Carole Boirin sur le puits sans fond ; ce sont des propos d'autrefois. Ce sont des propos justement de l'époque où nous avions le Grand Prix de France de Formule 1, qui rapportait beaucoup au territoire, mais qui coûtait beaucoup au Circuit. J'étais élu de Nevers à l'époque, et, effectivement, pratiquement à chaque Grand prix de France, comme le Circuit dépensait beaucoup plus que cela lui rapportait, le Département et la Ville de Nevers étaient obligés d'ajouter de l'argent pour équilibrer le budget. Ici, ce n'est pas du tout le cas. Il y a avec la SAEMS un contrat de partenariat et quelques financements sous ce mode, et la collectivité met de l'argent sur les travaux, comme propriétaire. Si nous ne le faisons pas, ce serait uniquement Prenois en Bourgogne ; il n'y aurait plus d'entreprises, et il n'y aurait plus rien.

La SAEMS est transparente pour ceux qui assistent au Conseil d'orientation et de surveillance. Daniel Rostein y assistait très régulièrement, et prenait part au vote. C'est là où les choses se font.

La Chambre Régionale des Comptes a effectivement relevé que les résultats n'étaient pas toujours bénéficiaires. Le Circuit a une activité qui est extrêmement météo-dépendante. En 2017, le résultat était de + 152 833 €. Il était déficitaire l'année suivante de 63 000 €. En 2019, il était bénéficiaire, comme le dira le Conseil de surveillance qui aura lieu après-demain. Nous avons dans le Conseil un actionnaire privé, qui est vigilant comme les autres. La SAEMS n'est renflouée par personne. Par conséquent, ce n'est pas un puits sans fond. Dire cela ne correspond pas à la réalité.

M. le Président :

La SAEMS verse un loyer d'à peu près 800 000 € au Département.

Le Département est propriétaire de la totalité du Circuit, mais la Ville de Nevers a 15 % des parts de la SAEMS qui gère le Circuit.

Mme Boirin :

Pour la SAEMS, le Département détient plus de 50 %.

M. le Président :

Nous avons 51 %.

Mme Boirin : Vous avez donc de plus larges responsabilités que le maire de Nevers, que je ne soutiens pas, par ailleurs.

La Chambre Régionale des Comptes s'interrogeait sur les raisons pour lesquelles le Conseil départemental avait autant augmenté la redevance. Elle est passée de 515 000 € à 815 000 €.

M. le Président : Vous avez raison, mais chaque fois que l'on fait des investissements, on les porte sur le loyer. C'est ce que tout propriétaire fait avec son locataire. On pourrait nous reprocher de ne pas le faire. Quand on parle de patrimoine, d'ores et déjà Magny-Cours est dans le patrimoine ; on ne reconstruira plus jamais de circuit comme celui-là. Il faut donc qu'on le maintienne en parfait état, parce que c'est le témoin d'une époque. Il restera Paul Ricard, Le Mans et Magny-Cours. On a donc tout à fait intérêt à le conserver en parfait état, et à aider et à soutenir le développement économique autour de ce circuit, car c'est un tout.

M. Balleret : A la SAEMS, l'opposition est représentée par M. Bisschop. Demandez-lui de vous communiquer les documents que nous avons à chaque Conseil d'orientation et de surveillance. Vous verrez la vie du Circuit, son budget, et toutes les explications sur la façon dont il fonctionne. C'est là que se tient la discussion et que se donnent les informations ; cela ne peut pas être ici, sinon on mélange les genres. Il y a au moins 4 Conseils par an. C'est là qu'il faut puiser tous les renseignements d'actualité.

M. le Président : Nous passons au vote.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?
Le rapport est adopté. 11 abstentions.

RAPPORT N° 9 : BUDGET 2020 – POLITIQUE SPORTIVE

M. le Président : Sur ce rapport sur la politique sportive, y a-t-il des observations ?

Mme Chêne : Une remarque sur le club de basket de La Charité. On nous dit qu'il va être rétrogradé en Régional. La subvention proposée nous semble être importante si le club redescend en régional. Ou bien il faudrait donner à tous les clubs qui sont en régional la même somme.

M. le Président : Nous avons eu une discussion avec le club. Il est en difficulté. En mars, époque où nous aurions dû voter le budget, il était en National 1. Si je veux garder des relations sympathiques avec le monde sportif et

si je commence à faire comme cela, et que je fais pareil pour la politique culturelle, je vais avoir quelques soucis. Le budget que nous votons est quand même le budget de l'année 2020, pendant lequel ils auront passé 6 mois en National 1 avec le budget que nous leur avons donné, pour une saison de National 1. Les saisons sportives sont de juin à juin. Les sessions budgétaires sont de janvier à janvier. La subvention déterminée en janvier correspond à la saison de juin à juin. Ils sont en difficulté financière, et je ne pense pas correct de réduire la subvention financière.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Mme Chêne : Je vais m'abstenir.

M. le Président : **Le rapport est adopté. 1 abstention.**

RAPPORT N° 10 : BUDGET 2020 – POLITIQUE EDUCATIVE

M. le Président : Je voulais indiquer que la reprise dans les collèges se passe de façon satisfaisante. Nous sommes à 85 % au niveau des effectifs. Nous ne ferons pas appel à des personnes extérieures pour quelques semaines de juin, car faire des contrats de très courte durée ne me semble pas correct, et je ne souhaite pas prendre du personnel n'ayant aucune expérience avec des enfants dans des collèges. Vous m'auriez reproché, par ailleurs, d'augmenter les dépenses de fonctionnement. En relation avec la DASEN, il a été indiqué que l'établissement devait s'adapter au nombre de personnels du Département mis à disposition, ce qui s'est globalement bien passé.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 : BUDGET 2020 - POLITIQUE JEUNESSE

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 12: BUDGET 2020 : POLITIQUE CULTURELLE

M. Balleret : Je vais vous donner rapidement les grandes masses budgétaires de cette politique.

- Accompagnement des acteurs culturels et des territoires :

. RESO Nièvre, enseignement de la musique et de la danse sur le territoire : 1 426 000 €.

. Interventions auprès des partenaires (associations, collectivités locales) : 2 380 000 €.

Je signale que, depuis plusieurs années, c'est une enveloppe bloquée. Depuis 3 ans, nous n'avons pas bougé : 2 396 000 € en 2018, 2 381 000 € en 2019, et en 2020, le budget est de 2 380 000 €. On est donc sur une enveloppe bloquée. Si une nouvelle structure entre dans le dispositif, il faut que nous baissions un peu les subventions aux plus grosses, et bien sûr pas aux plus petites.

Cela permet d'aider tout le monde, d'aider celles qui auront vécu difficilement cette période. Nous sommes toujours dans un dialogue de gestion avec nos partenaires pour savoir ce dont ils ont besoin avant de décider de subventions.

- Politique publique de lecture : Nous mettons en œuvre cette année le schéma de la lecture publique dans le département. Nous avons été référencés bibliothèque numérique de référence par l'Etat, qui va nous aider à créer ce réseau numérique des bibliothèques de la Nièvre.

Le budget en fonctionnement est de 157 800 €, et le budget en investissement est de 167 000 €.

- Patrimoine : Un crédit de 4 500 € a été inscrit en investissement afin de solder la participation aux travaux de restauration engagés par les communes et les EPCI avant le 15 décembre 2015, et de 104 500 € en fonctionnement afin de verser la participation à l'EPCC Bibracte (100 000 €) et de participer au financement de chantiers de jeunes en période estivale (Association Rempart Bourgogne 4 500 €).

- Musées : Il est en forte hausse, du fait des travaux des musées de Château-Chinon. Le budget est donc cette année de 2 134 259 € en investissement, et de 12 200 € en fonctionnement, avec une augmentation des recettes venant des subventions de l'Etat (670 000 € pour la Cité muséale).

M. le Président :

Comme pour le sport, il y a là un dialogue de gestion, et chaque fois qu'il va s'avérer nécessaire de maintenir la même somme même si ce qui avait été prévu n'a pas été fait, nous le ferons, car il y a des emplois, des dépenses de fonctionnement qui sont restées. Malgré cette année un peu « blanche », il faudra que l'on apporte le même soutien qu'avant, parce que se désengager risquerait de mettre en péril la survie d'un certain nombre de nos acteurs culturels. Avec le dialogue de gestion, on pourra voir aussi si l'on peut réduire le volume de participation pour soutenir de grands événements prévus, mais qui ne se sont pas tenus. Nous dialoguons donc avec les acteurs de la culture et avec les acteurs du sport pour discuter de leurs besoins en fonction de leurs problématiques spécifiques.

M. Balleret : Nous avons écrit à tous nos partenaires, et nous avons le contact téléphonique et les rendez-vous avec eux.

M. le Président : Pour ceux qui sont subventionnés à 5 000 € et plus, il y a un dialogue de gestion annuel qui est mis en place.

M. Flandin : Nous voterons contre, non pas par rapport à ce que vous venez de dire, mais dans un souci de cohérence par rapport à nos prises de position sur la Cité muséale. Il semblerait, sans en avoir de certitudes, que ce projet, y compris à l'intérieur même de Château-Chinon, ne soit pas foncièrement le mieux partagé du monde.

M. Joly : Pour que les choses soient très claires, lorsque nous avons évoqué le sujet, il n'y a eu aucun vote contre. Certains n'ont pas participé au vote.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 11 voix contre.

RAPPORT N° 13 : ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 : POLITIQUE FAMILLE ENFANCE

Mme Fleury : Il est proposé d'inscrire au titre du budget lié à la politique Famille et Enfance 20 550 930 € en dépenses de fonctionnement, 147 000 € en dépenses d'investissement, et 1 834 000 € en recettes de fonctionnement.

Plusieurs demandes de subventions sont examinées, et un montant total de subventions de 65 000 € est proposé.

Je vais présenter quelques chiffres liés à cette politique.

Le nombre d'enfants confiés est toujours assez élevé dans notre département au regard de la population. 922 enfants ont été accueillis en 2019. Les différentes raisons pouvant expliquer cette situation sont la précarité, les contextes familiaux et environnementaux dégradés, les problèmes de démographie médicale et les moyens sur le plan de la

pédopsychiatrie. Il y a une légère augmentation en 2019 par rapport à 2018, avec 0,90 % d'enfants accueillis en plus.

On observe également une augmentation assez importante, de 11 %, du nombre de mesures d'aide éducative en milieu ouvert, ordonnées par le juge des enfants.

Un protocole est en cours d'élaboration avec le SERMO pour améliorer les articulations entre les sites et le SERMO afin de porter un regard croisé sur les situations et anticiper la dégradation de certaines situations, travailler davantage sur des référentiels communs et améliorer le suivi qualitatif des situations.

La collectivité poursuit ses actions de prévention, et veut privilégier le maintien des enfants au sein de leur famille à travers le développement des aides éducatives à domicile et des actions de prévention de la PMI.

S'agissant des mineurs non accompagnés, il y a une augmentation importante du nombre d'arrivées spontanées fin 2018 et début 2019. Nous avons dû recourir, comme d'autres départements, à l'hébergement du public des MNA en hôtel. Ce n'est pas satisfaisant, mais nous ne pouvions pas faire autrement, car il y a une saturation totale de l'offre d'accueil, aussi bien en familles d'accueil qu'en établissements. 685 jeunes se sont présentés sur le territoire en 2019, contre 501 en 2018 (+ 27 %). Le nombre de MNA confiés est passé de 95 à 137, dont 52 jeunes majeurs, contre 12 en 2018.

Les dépenses d'hébergement et de restauration en établissements et en famille d'accueil sont évaluées à 960 000 €. La crise sanitaire a nécessairement entraîné une diminution des arrivées spontanées, avec, bien entendu, une incertitude sur le dernier semestre en fonction de l'évolution de cette crise.

Les enjeux pour la collectivité sont de dynamiser le partenariat, avec le lancement du schéma enfance et famille, qui permettra de relancer la dynamique partenariale.

La stratégie départementale est une centralisation de l'offre d'accueil, en cours de réalisation, avec pour objectif l'amélioration entre l'offre d'accueil et les besoins des enfants confiés, et le but est aussi de rendre plus efficace la gestion des places. La centralisation de l'offre d'accueil est attendue au début du second semestre 2020. On priorise l'accompagnement des établissements et des services, afin de les soutenir dans leur offre d'accueil et dans la qualité d'accompagnement proposé. Devant l'urgence et la multiplication des situations complexes, de nouvelles formes de prise en charge pour les jeunes à problématiques multiples doivent être réfléchies dans le cadre notamment de réflexions pluri-partenariales, et notamment sur le protocole partenarial associant la pédopsychiatrie. Il y a des évolutions plutôt encourageantes à ce niveau.

Les actions pour l'année 2020 :

Dépenses de fonctionnement :

- Actions de prévention visant à soutenir les compétences parentales, en vue de diminuer le nombre de mineurs qui sont confiés : 3 235 850 €.

Dans le cadre du partenariat avec les associations, le Conseil départemental participe à l'accompagnement des publics fragiles, victimes d'infractions pénales, avec l'association France Victime 58. Une convention annuelle est proposée pour le renouvellement.

Par ailleurs, le Département soutient l'action de la Maison des Adolescents, et particulièrement son dispositif d'équipe mobile. Une subvention de 30 000 € est budgétée au CPOM.

De même, l'association Enfance et Famille d'Adoption est soutenue pour son action auprès des familles candidates à l'adoption.

2020 est l'année de lancement du schéma de protection de l'enfance et de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance. Il est proposé de budgéter 40 000 €, pour rémunérer un cabinet-conseil qui nous accompagnera dans la méthodologie de projet et la construction des supports et tableaux de bord.

- Accueil des mineurs et l'accompagnement des jeunes majeurs : 16 960 530 €.

Le Département maintient en 2020 son soutien au projet de restructuration du Village d'enfants à hauteur de 2,5 M€ annuels. Le périmètre du CPOM prévoit une dotation globalisée égale à 12,4 M€ sur les 5 ans du contrat. Les négociations se sont arrêtées pendant la crise sanitaire, et elles ont repris dernièrement.

L'accueil des mineurs non accompagnés : 41 mineurs ont été confiés au Département de la Nièvre en 2019, ce qui porte à 86 le nombre total de mineurs confiés (contre 83 fin 2018) et à 52 majeurs (contre 12 fin 2018).

- Aide aux familles : 405 250 €.

Les dépenses d'investissement se montent à 147 000 €, essentiellement au titre de la réhabilitation des 9 pavillons du Village d'enfants, de Châtillon-en-Bazois et la destruction de 4 autres.

La totalité des bâtiments et des sols est polluée par de l'amiante. Afin d'assurer une dépollution totale et pérenne, un surcoût désamiantage de 884 000 € est chiffré. Le Groupe SOS, gestionnaire de l'établissement, mobilise ses provisions à hauteur de 279 000 €.

- **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes inscrites pour 1 834 000 € en 2020, contre 1 728 600 € en 2019, proviennent de la CAF (500 000 €), de l'Etat (709 000 €), d'autres départements (600 000 €).

M. le Président :

Avez-vous des observations ?

- Mme Boirin :* En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, j'ai bien compris que vous aviez fait le choix de les orienter vers les structures hôtelières. Je voulais savoir combien coûtait par personne et par mois l'accueil en structure hôtelière.
- M. le Président :* L'accueil représente 900 000 €, pour la totalité des hébergements.
- Mme Boirin :* Est-ce le chiffre correspondant aux structures hôtelières, car cela a été fait très récemment ?
- Mme Fleury :* Au vu de l'augmentation massive que nous avons eue fin 2018 - début 2019, nous avons dû nous résoudre à cette solution, car il y avait saturation au niveau des accueils possibles aussi bien dans les familles que dans les établissements.
- M. le Président :* Vous aurez des chiffres plus spécifiques sur l'accueil en structures hôtelières, mais cela tourne autour de 20 € par jour.
- Mme Boirin :* Cela paraît peu. Comment un hôtel, même s'il n'a pas d'étoile, peut-il fonctionner avec 20 € par personne par jour ? Cela paraît compliqué.
- M. le Président :* Comme il n'a peut-être personne d'autre, il est peut-être assez content d'accueillir des personnes. Nous vous donnerons des chiffres plus précis. Cela nous coûte moins cher pour les hôtels que pour les autres moyens d'accueil, mais il est vrai que cela n'est pas satisfaisant, même si des éducateurs s'y rendent régulièrement.
- Mme Boirin :* Je vois que nous prenons en charge 52 jeunes majeurs.
- M. le Président :* Ce sont des contrats jeunes majeurs comme cela se fait pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance. J'ai écrit au Président de la République sur la situation des jeunes majeurs menacés d'expulsion, pour que l'on ait un contrat autour d'un projet de vie assorti de conditions. C'est une négociation qu'Adrien Taquet a acceptée sur le fond. Mme la Préfète était d'accord. L'année dernière, sur 21 jeunes qui étaient arrivés, il n'y en avait qu'un qui restait. Cependant, des employeurs nous disaient qu'ils avaient accueilli ces jeunes, les avaient formés, mais que ces jeunes recevaient cependant l'obligation de quitter le territoire. Je trouve cela choquant, nul économiquement et nul humainement.

- Mme Boirin :* Il y a donc eu 52 contrats jeunes majeurs. Combien y en a-t-il eu en totalité ?
- Mme Fleury :* Entre 80 et 96. Mais nous vérifierons les chiffres.
- Mme Boirin :* Excusez-moi, mais il paraît étonnant que, sur les 1 000 enfants placés dans la Nièvre, il y en ait 30 qui bénéficient d'un contrat jeune majeur, mais que, sur les 650 MNA, il y en ait 52 qui bénéficient d'un contrat jeune majeur, ceci en termes de proportions.
- Mme Fleury :* Cela dépend du projet du jeune.
- Mme Boirin :* Cela veut dire que vous favorisez quand même les MNA en ce qui concerne les contrats jeunes majeurs.
- M. le Président :* Nous avons étendu les contrats jeunes majeurs, et nous ne le refusons jamais lorsque le jeune le veut. Mais beaucoup d'enfants confiés à l'ASE souhaitent s'en aller sans bénéficier d'un contrat jeune majeur. La sortie de l'ASE ne s'accompagne pas automatiquement d'un contrat jeune majeur. Mais nous souhaitons que tous les jeunes qui souhaitent avoir un contrat jeune majeur puissent en obtenir un. Sur les fonds du plan de lutte contre la pauvreté, une partie est dirigée sur les contrats jeunes majeurs. Un parcours est préparé avec le jeune confié à l'ASE, mais certains ne souhaitent pas ou n'ont pas besoin d'aller sur un contrat jeune majeur. Pour un jeune MNA qui est chez un patron, il sera proposé naturellement qu'il ait un contrat jeune majeur, car cela nous paraît complètement cohérent.
- Sur la politique Enfance, à laquelle je porte une particulière attention, on voit des évolutions notables, avec des décisions sur nos établissements, sur les parcours, sur les schémas. C'est une politique sur laquelle nous avons porté une attention particulière. Le chantier de la MADEF est entamé, et il y aura, outre la construction d'un nouveau bâtiment, des améliorations sur le fonctionnement. Le Village d'enfants de Châtillon sera refait.
- M. Joly :* Juste pour confirmer que l'on ne fait pas plus pour les jeunes étrangers que pour les jeunes Français.
- M. le Président :* C'est un enfant jusqu'à 18 ans. Après, c'est un jeune majeur. Et nous les traitons tous de la même façon.
- La Commission Permanente du 6 juillet sera en présentiel. Nous recevrons l'architecte de la MADEF.

Mme Fleury : Je voudrais profiter de la présentation de ce rapport pour remercier les personnels des services, des établissements, de la MADEF, les familles d'accueil, qui, dans la période de confinement, ont déployé des trésors de mobilisation et d'engagement auprès de tous les enfants accueillis et accompagnés. Je remercie aussi les travailleurs sociaux sur les pôles.

M. le Président : La MADEF et les assistants familiaux ont particulièrement souffert du confinement.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Mme Boirin : Je suis contre, mais uniquement sur la politique MNA.

Le rapport est adopté. Une voix contre.

RAPPORT N° 15 : BUDGET 2020 – POLITIQUE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Sans débat

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 : BUDGET ANNEXE - MADEF

Sans débat

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 : BUDGET 2020 – POLITIQUE INSERTION

M. le Président : Le budget Politique Insertion a été bâti évidemment avant la crise sanitaire, et il faut donc s'attendre à ce qu'il y ait des modifications, voire des changements profonds au niveau national et international. On a déjà vu qu'un emprunt européen était en discussion, et l'Allemagne qui revient totalement sur plusieurs dizaines d'années de politique budgétaire et monétaire. Evidemment, le recours à la dette dans notre pays est envisageable, puisqu'il n'a pas été émis l'idée de faire appel à la fiscalité comme levier utilisé pour combler le déficit aujourd'hui réellement abyssal de l'Etat. Tout cela veut dire que nos standards de réflexion sont en train d'être bouleversés. Evidemment, dans le domaine de l'insertion, on doit donc s'attendre à des modifications. Vous vous souvenez que nous avons travaillé sur la loi Pauvreté, avec laquelle on avait une tentative de recentralisation de

l'Etat sur cette politique de solidarité. Aujourd'hui, on se rend bien compte que l'on ne peut plus faire sans nos collectivités et sans la toute proximité, la crise du Covid l'ayant, encore une fois, montré.

Je voudrais rappeler trois chiffres.

En moyenne nationale, 36 % des tributaires éventuels du RSA ne réclament pas ce droit. La fraude sociale dans le pays représente 130 M€ par an, la moitié du budget départemental, alors que la fraude fiscale représente 60 milliards d'euros. Il ne faut pas se tromper de combat, me semble-t-il.

Pour le RSA, nous avons une augmentation de l'ordre de 4,3 %, soit 4 M€ supplémentaires sur le budget. On peut penser qu'en décision modificative, on aura probablement à abonder ce budget. Le chômage qui touchera notamment les jeunes fera probablement sentir ses effets au milieu de l'année prochaine, et un certain nombre d'entre eux basculeront dans le revenu de solidarité active.

C'est une proposition de budget qui est classique par rapport aux années précédentes. On retrouve dans le rapport le nombre de foyers bénéficiaires du RSA. Il y a 5 587 foyers bénéficiaires de l'allocation RSA, ce qui est beaucoup.

Nous continuons à accompagner, bien évidemment, les structures d'insertion. Il faut que nous nous mettions en position d'accompagnement sur le front, par rapport à ce qui s'annonce être l'équivalent de la crise de 1929, dont nous connaissons tous les dégâts économiques et sociaux.

Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale pour enfin permettre l'extension du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, ce qui est extrêmement important, et *a fortiori* compte tenu de ce que je viens d'évoquer sur la situation de crise sociale dans laquelle nous sommes en train d'entrer.

Pour le reste, nous continuons comme d'habitude à accompagner les missions locales, l'Ecole de la Deuxième Chance, les Centres Sociaux, qui ont joué durant cette période compliquée un rôle absolument fondamental. Si l'on avait des doutes sur l'utilité de ces associations, la période de confinement les a définitivement levés. Sur l'accompagnement scolaire, sur la mobilisation de bénévoles pour les distributions de masques, sur les visites à domicile, les centres sociaux ont définitivement levé un éventuel procès en inutilité, bien sûr.

La question du droit au logement pour tous est un élément également extrêmement important. La lutte contre la précarité de nos logements et la lutte pour la rénovation thermique sont des axes forts, avec des opérations de rénovation sur plusieurs années, mais avec des difficultés au quotidien qu'il faut accompagner ; c'est la mission des Conseils départementaux, car on ne peut laisser personne dans ce type de difficultés.

Nous avons pu obtenir du Fonds Social Européen un abondement de crédits de 400 000 € sur l'exercice précédent. Il avait fallu faire la

démonstration que, dans ce département, on avait une expertise sur la gestion de l'accompagnement des structures sociales. Nous avons été entendus. C'est une bonne nouvelle. Il faut le rappeler.

Nous allons renouveler le plan départemental d'insertion. Le travail a été lancé il y a quelques mois maintenant, mais cela a été interrompu durant le confinement. Nous avons souhaité le faire de la manière la plus participative et active possible. Des ateliers se sont tenus à Luzy, à Corbigny, à Cosne, avec les acteurs, et avec les tributaires du RSA qui ont contribué à cette réflexion. Nous avons jeté les premières bases d'un document qui devrait achever le travail pour la rentrée prochaine. Les probables modifications du cadre réglementaire et la situation sociale du pays vont peut-être repousser de quelques semaines ou de quelques mois la présentation en Assemblée du schéma.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

Mme Boirin :

Comme beaucoup de délibérations, nous ne sommes pas contre tout. Simplement, une observation, et une autre qui nous amènera à voter contre, mais uniquement sur un point.

En ce qui concerne l'observation, le rapport note qu'en 2020, des financements seront apportés aux 23 structures d'insertion par l'activité économique. Ce qui veut dire qu'il y a 23 structures d'insertion dans la Nièvre. Elles ont conclu 213 contrats à durée déterminée d'insertion. Si l'on divise 213 par 23, on obtient le chiffre de 9 CDD par structure, ce qui ne fait pas un CDD par mois par structure.

Cela amène quand même à s'interroger sur l'efficacité de ces multiplications de structures d'insertion, et sur la lourdeur technocratique et bureaucratique qui règne dans ce pays, y compris par la voie départementale, puisque, 23 structures pour notre département qui ne compte que 210 000 habitants, dont tous ne sont pas en situation précaire ou en situation d'insertion, cela pose quand même quelques questions.

Un deuxième point sur lequel je souhaite intervenir, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre, mais uniquement pour cette raison-là, c'est que nous sommes contre le recrutement par Pagode de 3 nouveaux éducateurs. D'abord pourquoi le fléchage par Pagode ? Et ensuite, compte tenu de notre masse salariale qui n'arrête pas d'augmenter, le recrutement de trois nouveaux éducateurs ne nous semble pas une priorité en ces temps.

M. le Président :

Sur les structures d'insertion, je peux indiquer que j'avais installé à Decize un chantier d'insertion, sur lequel il y a eu 10 CDD. Je souhaiterais que dans de nombreuses communes de la Nièvre il y ait la même chose. Il faudrait d'ailleurs pour cela que l'on ait plus de postes

d'insertion, car c'est une vraie richesse pour les territoires. 10 personnes, c'est un encadrant, qui aussi gère les problèmes, et accompagne. Des unités autour de 10 personnes, cela me paraît très bien. S'ils n'avaient pas fait ces activités, elles n'auraient pas été prises en charge par le secteur marchand. De toute façon, l'investissement était le même, et Decize dépensait la même somme d'argent ; le chantier d'insertion venait en plus et a pu exécuter un certain nombre de tâches. C'est en ayant des chantiers d'insertion de proximité sur des territoires que l'on arrive à améliorer les choses et à insérer des personnes ; ce n'est pas en faisant de gros chantiers à Nevers avec 40 ou 50 personnes que l'on va résoudre des problèmes d'insertion sur les différents territoires nivernais. Aujourd'hui, chaque communauté de communes devrait avoir un ou deux chantiers d'insertion avec un encadrant pour qu'en proximité il puisse faire de l'accompagnement. Il faut accepter que l'on ait des chantiers d'insertion et des entreprises d'insertion avec pas forcément beaucoup de gens dedans ; mais il est important de savoir combien il en faut par rapport au territoire sur lequel on travaille, quel travail ils vont faire et comment on les encadre.

Sur la prévention spécialisée, chacun voit les choses comme il veut, mais je dis qu'il est temps que l'on s'y mette, car c'est l'une de nos compétences, que jusqu'à maintenant nous n'avions pas accomplie. Ou du moins nous croyions que nous l'accomplissions avec Interstice sur Nevers, mais en réalité on était là sur de la prévention judiciaire ; ce n'était pas le travail qui nous était demandé. Là, nous sommes plutôt sur une expérimentation sur un territoire, que l'on sera amené à étendre si le besoin s'en fait sentir. La prévention spécialisée est nécessaire aussi sur d'autres endroits de notre territoire. Je suis d'accord avec vous sur le fait que nos moyens en fonctionnement ne nous permettent pas d'un seul coup d'embaucher 10 éducateurs pour les mettre dans la rue à faire de la prévention spécialisée, mais il faudra que l'on y vienne, car le Préfet Mathurin avait estimé le nombre de NEET's dans la Nièvre à 4 000 jeunes. Or, une partie de la prise en charge relève de notre compétence. Ce que nous mettons en place est simplement ce qui nous est demandé par rapport à nos compétences.

Je rappelle que nous faisons partie des 19 départements qui se battent pour un revenu de base, car il faut bien poser le problème de la façon de combattre la pauvreté. Je pense que l'on ne combat pas la pauvreté si l'on n'arrive pas à mettre la tête hors de l'eau de l'ensemble de nos concitoyens. Je ne suis pas non plus pour donner à tout le monde sans regarder ce qui se passe, mais je pense qu'il faut par contre trouver une solution, qui est de sortir la tête des personnes de l'eau, parce que, sinon, elles ne vont pas se réinsérer et chercher du travail. Quand nous commencerons déjà à les rendre employables, c'est avant de les obliger à travailler. C'est pour cela que je suis pour le revenu de base et pas pour le futur revenu universel d'insertion du Président de la République, s'il voit le jour, car je pense que le dossier a été profondément enterré.

M. Morel :

Je n'ai rien à ajouter sur ce qui a été dit sur la prévention spécialisée. Je partage tout à fait cette analyse. Je voudrais simplement rappeler qu'à propos des incidents qui se sont passés dans les quartiers de Dijon avec la communauté tchétchène, le sénateur maire de Dijon, François Rebsamen, est intervenu en disant que l'on savait clairement qu'il y avait un besoin d'éducateurs spécialisés dans les quartiers, et que cette compétence était du ressort du Département, et que malheureusement, dans son département, elle avait été abandonnée. Il souhaitait effectivement que l'on puisse dans les quartiers difficiles remettre un certain nombre d'éducateurs spécialisés.

M. Bazin :

Pour répondre à la question de la technocratisation et de la bureaucratisation des dispositifs, nous partageons tous cela. Simplement, aujourd'hui, vous avez des équipes formidables, des éducateurs qui accompagnent les plus jeunes, qui ne comptent pas leur temps, qui ont des réussites, en particulier sur l'illettrisme, et qui sont reconnus nationalement. Bien sûr qu'eux aussi regrettent cette évolution, mais c'est aussi bien pour cela que le Département accompagne singulièrement l'opération Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, qui, de ce point de vue là, révolutionne totalement la prise en charge des personnes qui sont privées d'emploi. C'est bien parce que le Département accompagne cette transition vers un nouveau modèle de prise en charge de l'insertion que l'on vous présente ce budget-là. Je pense que sur une telle question nos oppositions un peu d'acteurs ou de façade doivent exploser, et que l'on saura se rassembler tous ensemble sur ces enjeux, précisément au regard de ce qui est en train d'arriver. Je vous invite tous à sortir un peu de discours idéologiques, et à aller dans le fond de ces dossiers, qui sont complexes. On a besoin de toutes les énergies, de celles qui sont dans les territoires, que vous animez autour de cette table, si l'on veut réussir ce pari-là. Nous sommes tous très inquiets, au niveau de la majorité départementale, de ce qui va se passer dans le département, comme de ce qui va se passer en France. On ne peut pas se permettre le luxe aujourd'hui de ne pas prendre toutes les précautions, de ne pas anticiper, de ne pas innover. C'est bien cela, notre sujet d'aujourd'hui. Et il s'agit de proposer des solutions concrètes locales.

M. Legrain :

Au vu de différents problèmes que l'on peut constater lorsque l'on gère des logements locatifs comme le fait Nièvre Habitat, cette intervention de Pagode est bienvenue.

M. le Président :

La directrice de Pagode a des compétences en prévention spécialisée, de nature à permettre d'accompagner les trois éducateurs. Après réflexion, le choix a été fait de demander à Pagode d'animer cette mission. Plutôt que d'ouvrir un nouveau service dans le Département, nous voulions utiliser les compétences d'une professionnelle dont

c'est le métier. C'est pourquoi il a été confié à Pagode l'animation de ces trois éducateurs.

Nous évaluerons ensemble cette expérimentation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 11 voix contre.

RAPPORT N° 18 : BUDGET 2020 : POLITIQUE PERSONNES AGEES – PERSONNES HANDICAPEES

Sans débat

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 : BUDGET 2020 – POLITIQUE SANTE

Sans débat

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°20 : BUDGET 2020 – POLITIQUE VOIRIE DEPARTEMENTALE ET AUTRES RESEAUX

M. Herteloup :

Je vais indiquer les montants affectés à chaque thématique, puis répondre aux questions, s'il y en a.

I - Voirie départementale

- Dépenses d'investissement

A. Améliorer le désenclavement des territoires : études et acquisitions
Il est prévu de réaliser des études préalables ne pouvant être rattachées à une opération de travaux. Ce sont des études de faisabilité, de prestations topographiques, de diagnostics et de surveillance d'ouvrages. Le montant des études et acquisitions est arrêté à 200 000 €.

B. Assurer un service de qualité aux usagers

1) - Programme de travaux

Le maintien en état du patrimoine constitue un enjeu important pour le Département. Il est nécessaire d'assurer le confort, mais surtout la sécurité des usagers. Les travaux prévus visent essentiellement à renforcer les routes et à leur redonner leur étanchéité. Le montant des travaux est arrêté à 6 795 000 €, en léger repli par rapport à 2019 (7 600 000 €), mais représentant un effort significatif par rapport à la période 2016 à 2018 (6 200 000 €).

Le programme d'opérations de sécurité et traverses d'agglomérations permet de réaliser quelques opérations de sécurité (glissières, ...) et d'accompagner les communes dans leurs aménagements de sécurité routière en traverse d'agglomérations. Le montant des travaux est arrêté à 400 000 € : enveloppe constante depuis 2016.

Le programme de grosses réparations des ouvrages d'art poursuit les opérations de rénovation des ouvrages d'art courant. Le patrimoine (800 ponts et 330 murs de soutènement) est constitué en majorité d'ouvrages maçonnés qui présentent souvent les mêmes pathologies occasionnées par un accroissement des charges et des défauts d'étanchéité. Les travaux consistent donc généralement en des rejointoiements, enserrements de voûte, dalles de répartition des efforts et étanchéité du système hydraulique. Le montant des travaux est arrêté à 1 115 000 € : en forte augmentation par rapport aux 4 dernières années pour prendre en compte une participation de 200 000 €, auprès de la SNCF, à la démolition d'un pont en très mauvais état, sur un délaissé de la RD 144 à Surgy, franchissant une voie ferrée.

Le programme de réparation des grands ouvrages d'art a été réactivé en 2017. Des réparations doivent être menées sur les ouvrages suivants : - Pont de Decize sur la Vieille Loire (RD 978A), - Pont de Cosne/Loire sur la Loire (RD 955), - Pont de Neuvy-sur-Loire sur le ruisseau des Frossards (RD 907).

Ces chantiers nécessitent la création ou le suivi d'Autorisations de Programme :

- Pont de Decize sur la Vieille Loire

Autorisation de programme : 3 280 000 €.

Crédits de paiement : 280 000 € en 2020, 2 000 000 € en 2021, 1 000 000 € en 2022.

- Pont de Cosne-sur-Loire sur la Loire

Autorisation de programme : 1 300 000 €.

Crédits de paiement : 100 000 € en 2020, 770 000 € en 2021, 430 000 € en 2022.

Ainsi pour 2020 :

- Pont de Fourchambault : 203,87 € (solde de l'opération, le chantier étant terminé)

- Pont de Decize sur la Vieille Loire (RD 978A) : 280 000 € (démarrage des études)

- Pont de Cosne-sur-Loire sur la Loire (RD 955) : 100 000 €

- Pont de Neuvy-sur-Loire sur le ruisseau des Frossards : 42 000 € (études et travaux).

Quant aux recettes prévisibles, en 2020, elles sont :

. de 51 000 € pour la participation de l'Etat (DSID) aux études du Pont de la Vieille Loire à Decize.

. de 65 000 € pour la part du Département du Cher pour les réparations du pont de Fourchambault situé en limite de nos deux départements (solde)

Enfin, le Département de la Nièvre participera aux travaux de réparation du Pont de Saint-Satur franchissant la Loire dont le département du Cher est maître d'ouvrage, à hauteur de 50 % du montant des travaux HT soit 300 000 €.

2) Signalisation routière

L'enveloppe est destinée à maintenir l'équipement en signalisation horizontale (marquage au sol) essentiellement des réseaux structurants et intercantonaux. Aucun marquage nouveau n'est réalisé. Elle prévoit également l'entretien et le remplacement des dispositifs de signalisation verticale de police et directionnelle. Le montant des travaux est arrêté à 290 000 €.

3) Acquisition de matériels

Le parc de matériels est constitué de plus de 220 matériels roulants (véhicules légers, fourgons, poids lourds, tracteurs agricoles) et de plus de 450 outils, comme les saleuses, lames de déneigement, répandeuses, gravillonneurs, outils de fauchage. Le programme de renouvellement de ces matériels est financé, en 2020, dans le cadre du budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels. Ainsi, le montant des acquisitions de matériel roulant pour les UTIR dans le cadre du budget général est arrêté à 0 €, Il est également prévu une enveloppe destinée au renouvellement du petit matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, compresseur, ...). Le montant des acquisitions est arrêté à 40 000 €.

- **Dépenses de fonctionnement**

1) Fonctionnement courant

Le fonctionnement quotidien couvre les réparations non programmées des chaussées, les bouchages de nids de poule, les fauchages et débroussaillages, l'assainissement de la route (fossés, aqueducs), ainsi que le paiement des cotisations à diverses associations (annexe 4). Le montant des travaux est arrêté à 3 450 000 € soit : - 3 444 000 € pour le strict entretien - 6 000 € pour subventionner la prévention routière.

Par ailleurs, il est prévu une enveloppe en matière de viabilité hivernale. Le montant des prestations est arrêté à 890 000 € (en repli par rapport aux années précédentes, dû à un hiver particulièrement clément).

De plus, une enveloppe est ouverte pour l'entretien courant de la signalisation verticale et horizontale. Le montant des prestations est arrêté à 280 000 €.

Enfin, une participation à l'équilibre des comptes de Nièvre Travaux et Matériel est nécessaire pour lui permettre de passer la longue période d'inactivité due à la pandémie et est arrêtée à 500 000 €.

2) Travaux pour tiers

Ce poste concerne le remboursement des frais pris en charge par le Conseil départemental lors des interventions sur accidents (frais de personnels, matériels, carburant, glissières endommagées ...), lorsque le « tiers responsable » a pu être identifié. En 2020, ce poste est à inscrire pour 100 000 € en dépenses et en recettes. Cette enveloppe est susceptible d'être réévaluée en cours d'exercice.

3) Une recherche constante de financement

Enfin, des recettes de fonctionnement sont prévues : - pour les redevances d'occupation du domaine public, cession de matériels aliénés, etc. Le montant prévisible de ces recettes est arrêté à 550 000 € - pour les travaux pour tiers. Le montant prévisible de ces recettes est arrêté à 100 000 €.

Pour ce qui concerne la facturation des interventions du service sur les accidents, un barème de facturation a été adopté en 2014.

De même, afin d'uniformiser et de rationaliser la gestion des déchets générés par les activités d'entretien de la route, et aussi d'en améliorer la traçabilité, un barème de vente de certaines catégories de déchets a été adopté en 2014.

II. Autres réseaux de voirie

A. Voirie nationale

Par convention, le Département de la Nièvre participe au financement des travaux de mise à 2x2 voies de la RN7 sur son territoire.

L'avancement des travaux dans le cadre des conventions d'aménagement de la RN7 entraîne la mise en place de paiements à hauteur de 1 650 000 €.

B. Véloroutes

En matière de véloroutes, les priorités du Département consistaient à aménager les sections nivernaises de l'itinéraire transeuropéen EuroVélo6, de l'Atlantique à la Mer Noire, ainsi que le Tour de Bourgogne, itinéraire régional. Depuis 2004, le Département a aménagé un réseau de véloroutes le long des canaux nivernais, à savoir le long du canal latéral à la Loire, d'une part, et du Canal du Nivernais, d'autre part.

Pour permettre la mise en service de ces itinéraires, le Département a conclu avec l'Etat (propriétaire du domaine public fluvial) et Voies Navigables de France (son gestionnaire) des conventions de superposition de gestion. Par ces conventions, le Département prend en charge la réalisation et l'entretien des itinéraires en service. Une enveloppe est prévue pour assurer le renouvellement de certaines

couches de roulement et permettre le maintien en état du patrimoine. Il s'agit d'assurer le confort et la sécurité des usagers et d'éviter des travaux ultérieurs de remise en état coûteux. Le montant des travaux est arrêté à 80 000 €.

Par ailleurs, le fonctionnement quotidien couvre les réparations ponctuelles, le fauchage, le remplacement des barrières, la signalisation. Le montant des prestations est arrêté à 70 000 €.

C. Section concédée du Canal du Nivernais

Le périmètre de la concession du Canal du Nivernais intègre, à la fois, la voie d'eau en tant que telle, mais aussi son système alimentaire, et en particulier la rigole d'Yonne qui prend sa source dans le bassin de compensation situé à l'aval du barrage de Pannecièrre, et qui alimente le bief de partage au niveau de Port Brûlé. Il est prévu de réaliser les travaux habituels de maintenance de la voie d'eau : restauration des maçonneries des ouvrages, protection de berges, portes d'écluses...

En complément, des travaux sur le système alimentaire sont nécessaires. Ils visent à améliorer la gestion de la ressource en eau et s'inscrivent dans la continuité de l'approbation du règlement d'eau du barrage de Pannecièrre. Le règlement d'eau vise à codifier les usages de l'eau et en particulier le débit réservé de la rivière Yonne, pour tenir compte des enjeux environnementaux. Ce règlement a des conséquences directes sur l'alimentation du canal.

Il est aussi prévu des interventions sur les bâtiments (maisons éclésières) et le renouvellement des matériels. L'ensemble de ce programme (hors bâtiments), dont le détail est annexé au rapport, est d'un montant de 1 116 000 €. Pour ce qui concerne le fonctionnement quotidien (petit entretien, fauchage, ...), l'enveloppe est de 105 000 €. Quant aux recettes prévisibles, elles sont :

. de 750 000 € en investissement (dans le cadre d'une convention avec la Région) ;

. de 9 500 € en fonctionnement (droit de pêche, occupation du domaine public,...).

III. Autres interventions

Les interventions prévues concernent :

- l'entretien des dépendances du circuit de Nevers - Magny-Cours : 70 000 € ;

- les dépendances extérieures des collèges, essentiellement les opérations d'abattage et d'élagage : 25 000 € ;

- l'entretien de 5 espaces naturels sensibles dans le cadre de la mutualisation des services : 10 000 €.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des observations ?

- M. Flandin :* Pour nous, le budget voirie n'est pas suffisamment important. Le taux de retour sur les routes départementales est de combien, actuellement ?
- M. le Président :* Sur les routes départementales principales, on est à 15 ans. Sur le réseau secondaire des routes départementales, on est entre 20 et 25 ans.
- M. Flandin :* Quand j'ai été élu au Conseil départemental, le taux de retour était de 7 ans, en 1994. C'était une autre époque. Vous devez sans doute avoir des observations négatives d'administrés trouvant que le réseau se dégrade.
- M. le Président :* Il y a 20 ou 25 ans, j'entendais déjà dire que les routes n'étaient pas en bon état. Il y a 45 ans que je suis à Decize, et on ne m'a jamais dit que les routes départementales étaient en bon état.
- M. Flandin :* Pour les pratiquer, Monsieur le Président, je peux vous dire qu'il y a une certaine dégradation. Les banquettes n'ont pas été fauchées en temps et en heure, et on nous dit que c'est le confinement qui a fait que les machines n'étaient pas équipées pour aller faucher. Le confinement est intervenu mi-mars. Au printemps, les machines doivent être prêtes !
- M. le Président :* Nous avons un problème, qui est que nous sommes en situation hivernale, et qu'il faut revoir tous les équipements de nos machines. Effectivement, nous nous sommes mis en confinement avant la fin de la période hivernale, qui n'était pas complètement finie. Les agents ont rangé le matériel qui était sur période hivernale, et il faut normalement un mois pour les remettre en autre configuration, mais les agents étaient en confinement chez eux. Quand ils sont revenus, il y a eu un certain temps pour remettre les équipements en condition. Il y avait des protocoles à mettre en place, et il fallait prendre toutes les précautions nécessaires pour que les agents reviennent exercer leurs activités, si bien que nous avons mis un certain temps à écrire des protocoles précis pour les moments de la journée et les activités assurées dans les CER. Les agents se sont sentis tranquilisés par l'ensemble des protocoles de reprise de travail dans les CER que nous avons mis en place.
- Sur les banquettes, les conditions ont changé, pour des raisons tenant à la préservation de la biodiversité. Maintenant, les banquettes arasées trois fois dans la saison, c'est terminé. Dans les années qui viennent, cela ressemblera à ce qui s'est fait cette année. Vers les croisements, cela sera maintenu, mais le long des routes il ne sera plus tondu l'herbe trois fois par an. Il faut accepter d'avoir de 40 ou 50 cm sur le bord des routes.

M. Flandin : Sur la question des protocoles, je peux comprendre, et soutenir. Quand on a la responsabilité des agents du Département, et quand on est confronté à la crise que l'on a connue et à toutes ses incertitudes, et j'aillais dire aussi à toutes ses contradictions, tout cela est logique et normal.

Par contre, vous me permettez quand même de penser que voyant arriver le mois de mars on peut d'ores et déjà équiper la moitié des machines pour pouvoir faire ce travail. C'est une question d'organisation.

J'entends bien que l'on va changer, et que l'on va préserver la biodiversité. Je lis des études où maintenant ce sont les allergologues qui nous disent les dangers que cela représente cependant en termes de montées des allergies. Que l'on n'en fasse pas un gazon, j'entends bien ; mais que l'on préserve les conditions de sécurité pour les automobilistes, cela me paraît être quand même prépondérant.

M. le Président : Cela veut dire faire les bords de route là où c'est dangereux, et que, sur les autres espaces, il faut laisser l'herbe pousser. Il faudra accompagner cela d'une information des populations.

Mme Boirin : Ce rapport est l'un des rares, avec quelques autres, à ne pas mentionner en tête de chapitre les crédits alloués soit en fonctionnement soit en investissement au titre de la politique voirie.

Pour s'apercevoir des dégâts, il faut se rapporter au rapport numéro 30 en ce qui concerne les diminutions importantes de dépenses. Et celui-ci fait partie des diminutions importantes de dépenses, puisqu'au niveau du renforcement de la voirie départementale et des infrastructures, on va dépenser 2,8 M€ en moins par rapport à 2019, ce qui est très important ; c'est-à-dire que l'on va financer la Cité muséale de Château-Chinon pour 2 M€, mais que l'on ne va pas refaire les routes. Comment les gens vont-ils venir à Château-Chinon voir cette belle Cité muséale ? 2,8 M€ en moins cette année sur la voirie départementale, c'est une somme énorme ! Par ailleurs, en ce qui concerne le renouvellement des couches de roulement, - 430 000 € sont affectés, soit - 6,3 %. Non seulement on ne maintient pas les crédits – mais si on les maintenait, ce serait encore insuffisant, parce que c'est notre compétence obligatoire et que le taux de renouvellement est actuellement de 15 ans, donc c'est dire si nous sommes en retard sur la question –, mais on les diminue dans des proportions très importantes. Au niveau de la politique départementale, il y a quand même un souci en ce qui concerne la voirie départementale.

M. le Président : Il faut préciser qu'il y a trois mois de Covid. Entre le budget que l'on avait prévu de faire au mois de mars et celui que l'on vous présente, il

y a effectivement une diminution, parce que manifestement dans le temps qui nous reste, nous n'allons pas faire le nombre de chantiers prévus. En toute logique, il fallait enlever un quart de travaux. Nous avons 1 M€ de moins en termes de travaux, et le reste de l'équilibre est en relation avec la question de la 2X2 voies. Je reconnais qu'il y a 1 M€ de moins sur les routes cette année, car nous ne pouvions pas faire la totalité des travaux prévus initialement. Nous avons divisé le budget pour que celui-ci colle aux chantiers que nous avons prévu de faire avant que n'arrive la crise sanitaire. L'année prochaine, il sera possible d'augmenter le budget voirie. D'ailleurs, en 2019, nous avons mis 1 M€ de plus qu'en 2018, car nous avons considéré que nous avions l'opportunité financière pour le faire. Cette année, au vu de ce que nous connaissions, il nous paraissait évident que nous ne pouvions pas réaliser tous les chantiers qui avaient été prévus. Nous pourrions, en lien avec la question de la 2X2 voies, présenter une décision modificative, du fait d'un éventuel non-appel de l'Etat.

M. Flandin :

Je vais anticiper par rapport au rapport n°30. Vous grattez sur des dépenses prévues, à cause du Covid. Nous aurions souhaité que ce qui était gratté à cause du Covid soit ré-investi sur la DCE de manière à permettre quand même des travaux à l'intérieur des communes. Ce manque de soutien à l'ensemble des collectivités et à l'économie nivernaise nous amènera à voter contre.

M. le Président :

Je prends l'entière responsabilité de cette proposition. Les autres éventualités étaient d'avoir un recours accru à l'emprunt ou l'augmentation des dépenses de fonctionnement. C'est la proposition que j'ai faite.

M. Flandin :

A situation exceptionnelle, décisions exceptionnelles.

M. le Président :

J'ai proposé que nous réfléchissions tous ensemble, pour que la décision soit commune. Il nous est fait un reproche lorsqu'il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement. Nous avons 13 M€ d'emprunt cette année, mais c'était, bon an mal an, autour de 18 M€. Nous ramenons le budget du Département dans des sphères plus comparables à celles des autres Départements. Nous ne le faisons pas sans quelques douleurs. Après, c'est « quelle intensité la douleur doit-elle prendre ? ».

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 11 voix contre

RAPPORT N°21 : BUDGET 2020 – NIEVRE TRAVAUX ET MATERIELS

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°22 : BUDGET 2020 – TRANSPORTS

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°23 : BUDGET 2020 – BATIMENT ET GESTION DU PATRIMOINE ACTIVE

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité

RAPPORT N°24 : BUDGET 2020 – POLITIQUE HABITAT

M. Legrain :

Le rapport décrit les objectifs et le programme d'actions en faveur de l'habitat pour l'année 2020. Il est proposé d'inscrire 726 000 € en dépenses de fonctionnement et 1 391 481 € en dépenses d'investissement. Des recettes sont attendues à hauteur de 290 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement.

Le Département de la Nièvre a fait des politiques liées à l'habitat l'une de ses priorités. Celles-ci constituent, en effet, un important levier d'attractivité pour nos territoires, en même temps qu'elles contribuent à accompagner nos concitoyens vers un logement de qualité et adapté aux parcours de vie de chacun. En outre, elles rejoignent les enjeux liés à la transition énergétique du territoire et des citoyens. Conscient de sa responsabilité en matière de solidarités sociales et territoriales, le Département de la Nièvre a ainsi élaboré un plan départemental de l'habitat constituant une stratégie partagée avec les acteurs locaux.

Cette stratégie se décline principalement au travers de trois axes :

- Le soutien à l'habitat public, et en particulier à Nièvre Habitat, bailleur dont le Département constitue la collectivité de rattachement,
- Le soutien à l'habitat privé, afin d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation de logement,
- Le soutien aux territoires dans la mise en œuvre de stratégies locales de l'habitat.

L'année 2020 connaîtra tout à la fois la poursuite du soutien à Nièvre Habitat, une profonde refonte des dispositifs en faveur du soutien à l'habitat privé, et l'accompagnement renforcé des communes dans

leurs projets d'opérations programmées, notamment d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Soutien à l'habitat public :

La convention conclue entre le Département et Nièvre Habitat pour les années 2015-2020 entre dans sa dernière année d'exécution. Dans un contexte de fragilisation des acteurs du logement social, en particulier en milieu peu dense, celle-ci a pour objectif d'accompagner financièrement l'adaptation du parc public à la demande locative, mais également de contribuer à son renouvellement tant en matière d'amélioration énergétique des bâtiments que d'accessibilité. Un volume de 460 000 € de crédits est ainsi prévu en investissement. En parallèle de cette convention globale, le Département soutiendra financièrement les actions menées sur des publics spécifiques dans le cadre du Plan Départemental d'Aide au Logement et à l'Hébergement des Publics en Difficulté (PDALHPD) 2015-2020, pour un volume de 117 389 €.

Soutien à l'habitat privé :

Le soutien à l'habitat privé se matérialise à travers différentes actions. D'une part, par le financement d'une ingénierie permettant d'accompagner les particuliers dans leurs projets : CAUE de la Nièvre ; Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre ; ASSIMO 58, l'agence immobilière à vocation sociale de notre territoire. 346 000 € sont ainsi prévus en fonctionnement. D'autre part, par l'accompagnement spécifique des projets de rénovation à travers la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) à destination des ménages les plus modestes, tant sur le volet ingénierie que sur le volet travaux. Le Département s'est en effet engagé depuis 2013, sur l'ensemble du territoire nivernais, dans une opération programmée reconduite en 2016 pour trois ans et prorogée jusqu'au 30 juin 2020. Celle-ci fera ensuite l'objet d'une reconduction pour trois ans, et portera sur les thématiques suivantes : lutte contre la précarité énergétique, le logement indigne et l'autonomie dans le logement. C'est donc 500 000 € qui sont prévus en investissement et 350 000 € en fonctionnement pour pouvoir répondre aux demandes des Nivernais. Enfin, le Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie (FNAME), dédié aux petits travaux et aux petits équipements permettant d'apporter une première réponse aux situations de précarité repérées, se poursuivra également sur l'année 2020. 60 000 € sont prévus en investissement. L'année 2020 verra cette offre confortée par la poursuite du développement de la plateforme Nièvre Rénov', qui deviendra à compter du 1er juillet 2020 le guichet unique permettant d'informer et d'orienter tous les Nivernais souhaitant apporter des améliorations dans leur habitat, quel que soit le domaine : énergie, autonomie, réaménagement, extension... Cette plateforme permettra également de conventionner avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et d'ajouter à l'offre existante un « parcours BBC » permettant d'accompagner techniquement et financièrement de manière plus poussée les particuliers ayant un projet de rénovation dite performante. Pour

réaliser cette montée en puissance, 30 000 € sont inscrits en fonctionnement et 2 500 € en investissement.

En outre, le rapport a pour objet d'étudier 2 dossiers de demande de subvention présentés par des propriétaires occupants pour améliorer les performances énergétiques de leur habitat principal dans le cadre du Programme d'Intérêt Général départemental. Dans le cadre spécifique de ce programme, le règlement départemental prévoit une aide égale à 10 % du montant hors taxes de travaux majorant ainsi l'aide de l'ANAH avec un plafonnement à 2 000 €. A cette aide, s'ajoute une prime de 500 € dénommée Aide de Solidarité Ecologique (ASE). Ces dossiers représentent un montant de travaux de 21 059,36 € HT en faveur de l'amélioration des logements des ménages nivernais modestes et très modestes. En application du règlement, l'intervention départementale s'élève à 2 976 €.

Soutien aux collectivités locales dans leurs projets de stratégies locales de l'habitat :

Enfin, le Département accompagnera les collectivités territoriales souhaitant décliner localement une politique de l'habitat en prenant part au financement d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), ayant pour objectif de développer une offre de logements de meilleure qualité dans les centres-villes et centres-bourgs anciens. 53 600 € sont prévus en investissement afin de poursuivre l'accompagnement de l'OPAH de Luzy, démarrée en 2018, et celles d'Imphy, La Charité-sur-Loire et Cosne-Cours-sur-Loire, en cours d'élaboration (phases de diagnostic préalable ou d'études pré-opérationnelles à la mise en œuvre d'une OPAH).

Pour la réalisation de ce programme, le Département bénéficiera du soutien financier d'un certain nombre de partenaires : 200 000 € au titre de la participation de l'ANAH au financement de l'ingénierie du PIG ; 90 000 € au titre de la participation de l'ADEME à la plateforme Nièvre Renov' ; 60 000 € au titre de l'abondement du SIEEEN et de communautés de communes dans le cadre du FNAME.

Le projet de renouvellement urbain du quartier du Banlay concerne tous les aspects du quartier qu'ils soient urbanistiques, sociaux, économiques ou environnementaux. Le Département a souhaité être partie prenante compte tenu des enjeux et de l'impact de ce projet sur des actions départementales telles que le logement ou le réaménagement de la route départementale 907. La convention avec l'ANRU pour la mise en œuvre de l'opération ayant été établie, le Département en sera signataire pour formaliser ses engagements. Cela nécessite la création d'une autorisation de programme de 956 195 € dont les crédits de paiement s'étalent sur la période 2023-2026.

Au titre d'une action marquante en 2020, on peut citer le déploiement d'une plateforme territoriale de rénovation de l'habitat : Nièvre Renov' version n°2.

L'évaluation de la politique départementale de l'habitat effectuée en 2019 a conduit à la décision d'élargir le périmètre d'intervention de

Nièvre Renov' au-delà du strict champ de la performance énergétique. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2020, Nièvre Renov' constituera la porte d'entrée unique pour toutes les demandes liées à un projet privé de rénovation de l'habitat, qui orientera ensuite dans des parcours spécifiques (énergie, autonomie, lutte contre l'habitat indigne).

Le parcours « Energie » sera constitué d'un premier niveau de conseil technique et financier réalisé par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, qui pourra, en fonction du besoin des ménages, orienter dans l'un des dispositifs mis en place : dispositif « rénovation performante » ; Programme d'Intérêt Général classique ; autre.

Le parcours « Autonomie » sera élargi au-delà du PIG par l'ajout d'une offre de services à destination de l'ensemble des publics dans une recherche de prévention de la perte d'autonomie, quels que soient leurs revenus.

Une réflexion de « Maison de l'Habitat », visant à simplifier pour le particulier l'accès aux services déployés, sera menée en lien avec le CAUE de la Nièvre.

Enfin, le Département proposera à chaque EPCI de conventionner, en lien avec le Conseil Régional, afin de mobiliser le territoire dans l'animation des différents dispositifs (reconduction des antennes locales « Nièvre Renov' »).

La mise en œuvre des différents outils fera l'objet de partenariats et de contrats spécifiques (conventions, marchés publics...) qui seront présentés à l'approbation de l'Assemblée départementale ou de la Commission permanente.

Eléments financiers 2020 :

- Les dépenses :

Dépenses de fonctionnement :

Habitat : 726 000 €

Dépenses d'investissement :

Habitat : 1 348 794 €

PDALHPD 42 687 €

Total 1 391 481 €

- Les recettes :

Recettes de fonctionnement :

Habitat : 290 000 €

Recettes d'investissement :

Habitat : 60 000 €.

Il vous est proposé :

- de délibérer sur l'ensemble des propositions et inscriptions budgétaires qui se rattachent à la politique de l'habitat soit :

. 726 000 € en dépenses de fonctionnement,

. 1 391 481 € en dépenses d'investissement,

. 290 000 € en recettes de fonctionnement,

. 60 000 € en recettes d'investissement.

- de créer une autorisation de programme pluriannuelle de 956 195 € pour le projet de renouvellement urbain du quartier du Banlay,

- d'approuver le principe d'un partenariat entre le Département et Nièvre Habitat,

- d'approuver les termes de l'avenant 2019 à la convention de partenariat entre le Département et Nièvre Habitat,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour tout conventionnement en lien avec la politique de l'habitat,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'habitat ainsi que pour les dispositifs qui s'y rattachent,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer la ou les procédures de marchés publics en résultant et signer l'ensemble des marchés et pièces nécessaires à leur exécution,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document permettant la mise en œuvre de la politique de l'habitat,

- d'accorder, au titre de l'amélioration énergétique des logements et du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, 2 976,00 € de subventions réparties selon la liste des bénéficiaires ci-annexée.

- de prélever les crédits sur le chapitre 204 de l'exercice 2020.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

Mme Boirin :

Conformément à ce que je pense depuis le début, je voterai contre cette délibération.

Deux observations.

Il n'appartient pas au Conseil départemental de donner des subventions à des personnes privées pour des travaux.

On finance la bureaucratie à travers cette politique puisqu'un tiers des fonds que l'on alloue au soutien à l'habitat privé va à la structure qui

oriente les personnes privées, si bien qu'ils ne vont pas aux travaux, ce pour quoi, pourtant, les fonds sont destinés. On nous indique qu'il y a un soutien aux entreprises privées par ce moyen, mais il faut savoir quand même qu'un tiers des fonds va à cette technocratie qui oriente les gens vers les entreprises.

Je demande depuis plusieurs mois, d'ailleurs, un rapport, que je n'ai jamais. Je désespère de le voir arriver. Si l'on finance, on doit quand même avoir un certain nombre de résultats sur ce qui a été effectué, même si j'entends bien que vous n'orientez pas vers les entreprises privées, mais je souhaiterais savoir qui bénéficie de ces travaux, si ce sont des entreprises nivernaises. Soutient-on les fenêtres PVC, les chaudières ? On n'a aucun rapport. On distribue des fonds, et on nous demande de voter des fonds, mais depuis des mois je demande un rapport sur la destination de ces fonds que je n'ai pas.

M. Legrain : Je regrette que vous n'ayez pas eu ce rapport. Je vais demander qu'il vous soit adressé.

M. le Président : Les personnes font leurs choix, et nous vérifions que les performances soient améliorées.

Mme Chêne : Avec les factures, on peut savoir si ce sont des entreprises nivernaises qui ont travaillé.

M. Legrain : Le Président a rappelé que ce sont les bénéficiaires qui vont chercher les entreprises. Nos « technocrates » vont aider ces bénéficiaires à monter un projet qui soit le plus opérant possible. Les structures n'ont pas de factures, mais elles ont les devis. Un suivi est effectué pour apprécier la satisfaction par rapport aux travaux réalisés.

M. le Président : Les « technocrates » sont surtout chargés de vérifier que les choix qui sont faits correspondent bien au but de la politique mise en place. Cela nécessite des personnes sur le terrain pour vérifier la performance. Quand on met de bonnes chaudières, on défend la planète. Quand on aide les personnes qui ne peuvent pas se doter de chaudières de bonne qualité, on défend la planète.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 1 voix contre.

RAPPORT N°25 : BUDGET 2020 – DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

M. le Président : Pas de débat, mais vous me permettez simplement d'indiquer que j'ai assisté à la mise en place du 11^{ème} shelter la semaine dernière à La Charité. Les premiers Nivernais branchés par Nièvre Numérique sont à Myennes.

Mme Chêne : J'avais rendez-vous le 9 juin. Les techniciens de l'opérateur sont arrivés et ils ont regardé le poteau, et ils ont indiqué que le poteau n'était pas éligible, puis ils sont repartis.

M. le Président : Le responsable d'Orange avait expliqué le dispositif général. Les habitants de Myennes et certains habitants de Cosne ont aujourd'hui la fibre chez eux. On est dans les temps prévus. C'est ce qu'il est important de retenir ; on se déploie avec très peu de retard.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RAPPORT N°26 : BUDGET 2020 – POLITIQUE MOYENS DE L'INSTITUTION

Sans débat.

Le rapport est adopté. 11 abstentions.

RAPPORT N°27 : BUDGET 2020 – POLITIQUE CABINET, COMMUNICATION ET IMPRIMERIE

M. le Président : Les prévisions budgétaires pour le budget lié au cabinet, à la communication et à l'imprimerie sont les suivantes :

- Cabinet : 471 034 €

. Investissement : 254 564 € (exécution Budget Participatif 2019)

. Fonctionnement : 216 470 €

Nous avons maintenant dans ce budget les frais de déplacement des élus, soit 40 000 €. Nous avons aussi le fond d'animation cantonale (76 500 €), qui n'était pas non plus dans ce budget, ce qui explique l'augmentation du budget de fonctionnement du Cabinet, qui est en réalité inférieur à ce qu'il était l'année dernière.

- Communication : 337 870 €

. Investissement : 25 100 €

. Fonctionnement : 312 770 €.

- Imprimerie : 217 800 €

. Investissement : 20 000 €

. Fonctionnement : 197 800 €.

A noter une hausse de 10 % des frais d'investissement de l'imprimerie, car nous avons du matériel et nous avons fait une remise à niveau de notre imprimerie, qui, par ailleurs, nous rend d'importants services.

M. Flandin : Quel est l'intérêt d'avoir mis sur le Cabinet les frais de déplacement ?

M. le Président : Dans le cadre d'une transformation de poste, il a été trouvé plus efficace et plus facile de travailler sur ces questions au Cabinet. Un agent qui s'occupait de cela est parti, et plutôt que d'embaucher un agent pour s'occuper cela, le travail a été réparti entre plusieurs services. C'est une demande de l'administration que j'ai acceptée. Nous avons placé au Cabinet la retraite des anciens conseillers généraux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 11 voix contre.

RAPPORT N°28 : BUDGET 2020 – POLITIQUE INFORMATIQUE

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°29 : BUDGET 2020 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°30 : BUDGET 2020 – RAPPORT GENERAL

M. Bourgeois : Le budget 2020 a été considérablement impacté par les conséquences de la crise liée au Covid 19.

Le budget initial préparé pour le vote prévu lors de la session des 30-31 mars se caractérisait en fonctionnement par un profil comparable à celui de l'exercice 2019 :

- une augmentation quasi équivalente des recettes de fonctionnement (+ 9 M€) ;
- un contrôle plus strict des dépenses encore avec + 1,2 % ;

Mais il prévoyait une augmentation des inscriptions en investissement de presque 50 %, soit + 16 M€, dont 2,5 M€ de reports déjà et 3,9 M€ de dépenses imprévues.

L'impact de la crise est de deux natures :

Le premier impact concerne la procédure budgétaire modifiée par l'ordonnance du 25 mars dernier, qui permet notamment de voter le budget jusqu'au 31 juillet. Mais surtout qui abolit pour cette dernière année la contrainte sur la progression des dépenses résultant de l'arrêté préfectoral.

L'impact sur les sections de fonctionnement et d'investissement est majeur :

- une diminution des recettes de fonctionnement de 4,6 M€, principalement due à une baisse des DMTO anticipée à hauteur de 6 M€ ;
- une augmentation des dépenses de fonctionnement de 3 M€, constituée de 1,5 M€ d'achat de masques et d'équipements sanitaires, une hausse de 0,9 M€ du RSA par rapport à la précédente anticipation, et une contribution d'équilibre à NTM du fait de la diminution prévisible de ses recettes.

L'alourdissement de la section de fonctionnement dû au coronavirus, en d'autres termes la diminution de l'épargne nette, s'élève à 7,6 M€. Le résultat positif qui a été constitué au CA 2019 permet juste de l'absorber.

La prévoyance du département dans la gestion de ses finances lors des derniers exercices permet de prévenir un déficit de la section de fonctionnement.

L'impact du report des investissements s'élève à 6,6 M€, sans prendre en compte la réduction de l'inscription du montant des dépenses imprévues qui avait été inscrit au lancement des grands projets. Nous avons réalisé une inscription en dépenses imprévues de 1 M€, notamment pour parer à des travaux éventuels qui seraient exigés par la distanciation physique dans les collèges.

Cette diminution des dépenses d'équipement prévues s'explique à hauteur de 2 M€ par le décalage des travaux de la Cité muséale, à hauteur de 1,4 M€ par le report des travaux sur les ponts de Neuvy et de Cosne-sur-Loire en 2021, le report de la rénovation du centre d'entretien des voies navigables de Châtillon-en-Bazois pour 500 000 € entre autres. La diminution de l'inscription au titre du CPER RN7 a, elle, un impact de 2,85 M€.

Revenons donc à la présentation du BP 2020 revu après impact du coronavirus.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,12 % par rapport au BP 2020.

Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités sont en légère hausse, notamment grâce la hausse de la dotation compensation APA de 1 M€.

Les recettes de fiscalité indirecte sont en forte baisse par rapport au réalisé 2019 (- 10,7 %) : la baisse des DMTO est anticipée de 33 %, la TSCA de 7,4 %, la taxe d'aménagement de 50 %.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une évolution positive de 1,75 %, croissance constituée de trois principales composantes qui représentent chacune environ 1,5 M€ :

- l'évolution du RSA a été revue en fonction des éléments constatés lors du 1^{er} trimestre. Le montant inscrit est en hausse de 4,3 % à de 35,4 M€ ;
- la masse salariale est en hausse de 2,4 % du fait de l'impact du RIFSEEP (+ 525 000 €) et des avancements de grade et d'échelon ;
- enfin les achats d'équipements liés à la crise sanitaire ont nécessité une inscription de 1,5 M€.

L'épargne, brute comme nette, est en forte augmentation malgré l'impact de la crise.

L'épargne nette progresse notamment du fait de la diminution du capital de la dette à rembourser.

Le niveau des investissements est néanmoins en croissance de 2 % par rapport au BP 2019, malgré l'impact des reports du fait du coronavirus.

Cette hausse s'explique par l'inscription de 2 M€ de crédits pour le commencement des travaux de la Cité muséale, par le maintien de la subvention à Nièvre Numérique à hauteur de 2,5 M€ (au BP 2019 : 1,5 M€ revu en DM), et par une hausse de 812 000 € des investissements informatiques.

L'emprunt d'équilibre reste de 15 M€. Il est maintenu parce que la part d'autofinancement est réduite du fait de l'impact de la crise sanitaire. Il sera revu en DM en fonction de l'exécution du programme d'investissements. Il reste inférieur cette année encore au montant du capital remboursé. En l'état, l'annuité supportée par la collectivité en 2020 sera de 19,7 M€ contre 21,7 M€ au BP 2019.

La capacité de désendettement augmente un peu de 8 ans au CA 2019 à 8,5 ans du fait de la diminution de l'épargne brute. Mais on reste bien en deçà des 10 ans fixés par l'Etat dans le cadre de feu le contrat de Cahors.

En ce qui concerne le budget consolidé hormis les éléments déjà cités pour le budget principal, l'impact majeur consiste en la réalisation de travaux de sécurité et de mise aux normes sur le site de Magny-Cours pour un montant total de 2 M€, par anticipation.

Il vous est donc proposé de :

- délibérer sur ce budget primitif 2020 ;
- maintenir le taux de la taxe sur le foncier bâti à 23,90 % ;
- maintenir le taux de la taxe d'aménagement affectée au financement du CAUE à 0,38 % et le taux affecté au financement des espaces naturels sensibles à 1,12 % ;
- accorder pour l'exercice 2020 au service départemental d'incendie et de secours une contribution de fonctionnement de 10 122 964,95 € et une subvention de 300 000 € pour le financement de ses investissements 2020 ;
- renouveler la cotisation du Département à l'Assemblée des Départements de France pour un montant de 16 160,20 € maximum ;
- renouveler la cotisation du Département à l'Association Finances Gestion et Évaluation des collectivités territoriales pour 340 € ;
- renouveler la cotisation versée à Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté pour 99 861 € ;
- fixer la contribution pour l'exercice 2020 au syndicat mixte Nièvre Numérique à 320 000 € (compte 6561), la subvention de fonctionnement à 35 000 € (compte 65735), et la subvention d'investissement (compte 204152) à 2,5 M€ correspondant au crédit de paiement 2020 de l'autorisation de programme ;
- en matière de gestion de la dette, pour 2020 et jusqu'au vote du budget 2021, d'accorder les délégations suivantes dans le cadre de la gestion active de l'encours et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à :
 - . lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers ;
 - . procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans la limite des crédits inscrits au budget 2020. La durée des emprunts réalisés devra être de 30 ans maximum - les index de référence seront ceux communément utilisés sur les marchés financiers. Les contrats pourront être assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie. Les emprunts pourront prévoir un remboursement anticipé ;
 - . conduire les opérations financières utiles à la gestion des emprunts : réaménagement de dette, remboursement par anticipation, renégociation contractuelle, changement d'index ou de type de taux ; opérations de marché (contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change, SWAP) et toutes les autres opérations financières utiles à la gestion de la dette, dans la limite des crédits inscrits au budget 2020 ;
 - . passer à cet effet les actes nécessaires et notamment signer les contrats ainsi négociés. Cette compétence peut être déléguée par le Président du Conseil départemental au Directeur Général des Services,

au Directeur Général Adjoint Administration et Ressources ou au Directeur des Finances du Département par arrêté ;

. signer les contrats de lignes de trésorerie et à procéder aux tirages nécessaires dans la limite de 20 000 000 € et ce jusqu'au vote du Budget 2021 ;

- clôturer les autorisations de programme dont la liste figure en annexe.

- autoriser les créations d'autorisations de programmes et autorisations d'engagements dont la liste figure en annexe.

- transférer le legs Viallatte d'un montant de 341 540,71 €, accepté par délibération en date du 18/02/1988 et figurant au crédit du compte 10251 « dons et legs en capital » du Budget Principal au Budget Annexe de la MADEF, afin de financer la construction du Nouvel Etablissement pour la Protection de l'Enfance ;

- effectuer la reprise de provision pour non mise en jeu de la garantie d'emprunt attribuée à la société Aaron pour un montant de 20 000 €, comme demandé par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté.

Merci de votre écoute.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

Mme Boirin :

La crise sanitaire vous a évidemment amenés à revoir votre copie. Cette crise va avoir des conséquences dramatiques pour tous les acteurs de l'économie, y compris pour le Département, puisque vous envisagez une baisse des recettes à hauteur de 4,6 M€ et une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 3 M€. Je précise tout de même que la fiscalité directe continue d'augmenter, puisqu'elle est en hausse de 0,8 %.

Evidemment, il y a certains acteurs exogènes liés à cette crise économique qui impactent votre budget. Mais il y a aussi des choses qui sont de votre responsabilité concernant ce budget, qui va être compliqué.

D'abord, en ce qui concerne la masse salariale, le Département la maintient en embauchant pour compenser des départs en retraite alors même que le nombre d'habitants dans la Nièvre est en forte diminution.

Autre exemple. Vous augmentez de 700 000 € votre participation aux déficits des budgets annexes, et notamment Magny-Cours, pour l'année 2020.

Ce que l'on pourrait dire de ce budget, c'est qu'en réalité il gère l'urgence, mais qu'il présente l'important défaut d'être attentiste, et qu'il n'y a aucun soutien à l'activité économique à travers les investissements.

Vous constatez qu'il y a une crise sanitaire, vous réduisez la voirie en ce qui concerne l'investissement, et vous reportez cet investissement.

En fait, vous ne compensez pas par l'investissement la baisse de l'activité économique qui se profile, car il y a des budgets en forte diminution, et notamment le budget de fonctionnement de la voirie départementale, et le renouvellement des couches de roulement, avec un montant total de - 3,2 M€.

Tout a été concentré sur le fonctionnement. On gère la crise ; c'est un fait. Pas toujours très bien, puisque certaines causes de cette aggravation sont de votre ressort, notamment la masse salariale, mais on n'a aucune anticipation sur l'économie et aucune volonté de compenser cette crise économique par de l'investissement et par le fait de booster l'investissement. C'est un défaut majeur du budget qui nous est présenté : on reste attentistes, on attend, on voit ce qui se passe, et on verra l'année prochaine, quand le système sera bien écroulé.

M. le Président :

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Dans les propos de Mme Boirin, il y a toujours un raisonnement qui s'arrête, et, si l'on raisonne complètement et sur le coup de la logique, la dépense publique, ce n'est pas un puits sans fond ; la dépense publique, ce sont des recettes pour d'autres acteurs. S'il y a du personnel au sein du Département qui est maintenu, c'est pour les services qu'il rend, et il ne s'agit pas de garder des agents pour des agents. Après, on peut discuter de leur affectation. Mais cet argent est pour les acteurs économiques, qui vont le consommer sur place, auprès des entreprises locales, des commerces, des artisans, et il participe aussi à la vie économique de notre territoire.

Vous parliez de la voirie. Bien évidemment qu'aujourd'hui nous n'avons pas de moyens pour mettre des crédits qui seraient nécessaires pour maintenir à niveau notre réseau routier. Je rappelle qu'il y a 4 000 km, ce qui n'est pas rien, ce qui fait par habitant un poids qui est parmi les poids les plus importants de France.

Il faut que l'on arrête cette question consistant à dire qu'il y aurait de mauvaises dépenses de fonctionnement et de bonnes dépenses d'investissement. Je pense qu'il y a de bonnes dépenses en soi ; elles sont parfois de fonctionnement, et elles sont parfois d'investissement. C'est une catégorisation comptable. Les dépenses obligatoires et les dépenses facultatives sont une classification juridique ; ce n'est pas une classification politique. Nous sommes là pour faire de la politique, c'est-à-dire faire des choix sur la manière dont on prélève une part de revenus à nos concitoyens à travers l'impôt, et la manière dont on détermine les priorités. Essayons d'être un peu exigeants dans la manière dont nous débattons sur les objectifs qui sont poursuivis.

Ce que je crois, c'est qu'au vu des contraintes que nous avons aujourd'hui à assumer, en matière de ressources, et en matière de ressources fiscales en particulier, car les DMTO, ce n'est pas rien, et par rapport aux charges supplémentaires que nous avons à assumer, il était assez difficile, en cours d'année, de faire un budget qui soit plus performant que celui qui vous est présenté aujourd'hui. Sans dire qu'il est parfait, car il y a toujours des choix possibles, au regard de ce que sont nos valeurs aussi, que nous portons ici et que nous assumons, je pense que nous avons quelque chose qui est assez cohérent avec les contraintes actuelles et au vu de ce que nous souhaitons pouvoir poursuivre.

M. le Président :

Je reconnais qu'il y a des choix qu'il fallait faire. Si l'investissement baisse, ces trois mois de coupure ont forcément fait baisser les dépenses d'investissement du fait de la crise sanitaire. C'est normal qu'il y ait moins d'investissements publics par rapport à ce qui était prévu.

Sur la problématique des recettes, nous n'avons pas augmenté les taux. Quant aux prélèvements prévus sur la population nivernaise, ils vont forcément baisser, puisqu'il est prévu 5 M€ de moins de DMTO. Il y a 5 M€ de moins d'impôts payés par les Nivernais sur le prochain budget. La taxe d'habitation va disparaître.

Ce qui complique le budget, c'est comment vont évoluer les allocations individuelles de solidarité. Il y a une incertitude importante sur le RSA, dans la mesure où personne ne sait ce qui va se passer pour le RSA dans les mois qui viennent. Personne n'est capable de faire des prévisions, mais il y a quand même des départements où ils sont à 10 %. On ne sait pas ce que cela va devenir. On voit d'ailleurs aussi une augmentation de l'APA, qui s'explique aussi par le Covid. La majeure partie de ces dépenses sont imprévisibles, et on ne peut donc que faire des prévisions. Or, elles ne sont pas optimistes, dans les circonstances actuelles. Je suis donc bien d'accord pour dire que le budget peut être vu comme attentiste, et les réponses ne seront pas forcément apportées dans les 15 jours ou dans les mois qui viennent.

Je vous propose donc que nous ayons une discussion pour voir si nous allons prêter de l'argent aux autres collectivités, et peut-être faire une avance sur ce que l'on va leur donner, en modifiant la contractualisation. C'est quelque chose que nous pouvons faire sans difficulté par rapport au prévisionnel que nous avons fait sur notre budget. Mais, sur le reste, je suis d'accord pour dire que je suis dans une position extrêmement attentiste.

Nous aurons une décision modificative qui va nous permettre d'ajuster un certain nombre de choses, et y compris en investissements. Sur la voirie, par exemple, nous aurons à entamer des appels d'offres. Aujourd'hui, nous avons un programme qui est restreint par rapport à ce qu'il aurait été. Avec la décision modificative, nous pourrions ajuster les budgets, en connaissant mieux la tendance sur le RSA, notamment, les dépenses d'investissement à mener. Nos finances ne

pouvaient pas nous amener à tout faire, et on ne peut pas d'un côté nous dire que nous dépensons trop et que nous creusons un trou, et de l'autre côté nous dire de le creuser plus. Acceptons l'idée que l'on avance un peu en territoire inconnu et que l'on ne sait pas de quoi demain sera fait. Aujourd'hui, nous faisons un budget prudent, avec, effectivement, peu d'engagements, mais que nous allons ajuster.

Sur la question des primes données à certains personnels de services de soins à domicile ou d'EHPAD notamment, je fais le choix de regarder avant comment vont les finances du Département. Si je donnais ces primes, cela correspondrait à 2,5 M€, mais il est difficile d'indiquer si cela est possible actuellement au vu de nos finances. Permettez-moi d'attendre. Dans trois mois, la situation peut être plus catastrophique qu'on ne le pense aujourd'hui. Si l'on atteint 12 à 15 % d'augmentation de personnes bénéficiaires du RSA aujourd'hui, nous aurons du mal à boucler le budget. Certains Départements savent déjà aujourd'hui qu'ils ne pourront pas boucler leur budget de fonctionnement, alors qu'ils étaient peut-être, il y a un an ou deux, en meilleure situation que nous.

Nous essayons de gérer tout cela, mais je suis d'accord pour dire que nous avons fait un budget attentiste.

M. Flandin :

Très succinctement, Monsieur le Président, puisque je vous ai déjà donné la position du groupe et le vote que nous aurons.

Je peux entendre votre discours. On prévoit les augmentations de RSA qui seront vraisemblablement inévitables, mais où vont être les pertes d'emploi ? C'est bien là où il faut travailler, en anticipation. Quelles sont les entreprises en difficulté ? Pour quels motifs ? Ceci de manière à soutenir temporairement. C'est un peu le plan national qui a été fait, avec le chômage partiel, qui a quand même du bon, même s'il n'a pas que des qualités, mais, si l'on veut éviter que l'on ait des ressortissants trop nombreux du RSA, il faut faire en sorte que l'on ait le moins de chômeurs possible, et le moins de licenciements. Ce travail, il faut qu'on l'engage, avec les partenaires, Pôle Emploi, l'ensemble des structures, et que l'on n'attende pas le mois de septembre. C'est maintenant que les choses se jouent !

M. le Président :

Nous apportons une participation au fonds régional. Nous nous sommes engagés dans un soutien au secteur du tourisme, avec l'ADT, pour une participation de 150 000 €. Cela fait 500 000 €. Nous nous sommes déjà engagés sur des plans de relance à hauteur de 500 000 €. Cette somme est déjà énorme pour le Département, par rapport à ses compétences. Pour les intercommunalités, nous prévoyons des fonds, sur lesquels elles pourront s'appuyer, et nous travaillerons ensemble. Sur la relance, comme sur les primes, nous irons ; mais ce n'est pas forcément notre compétence première, et nous devons payer le restant. Le Président du Conseil départemental de la Seine Saint-Denis a d'ores et déjà indiqué qu'il ne participerait pas au financement du

12^{ème} mois du RSA. Le paiement du RSA est une de nos premières compétences.

M. Flandin : Payons le RSA, Monsieur le Président, mais faisons en sorte d'en payer le moins possible : faisons en sorte qu'économiquement on contribue à la relance. Les communautés de communes, pour la plupart, vont participer au fonds régional, à hauteur de 2 € par habitant, dans un premier temps, et éventuellement avec la possibilité de majorer encore leur enveloppe, particulièrement sur le procédé d'avance remboursable sur 7 ans avec un différé de 2 ans. Les collectivités n'ont pas le droit d'apporter du cash dans les entreprises, mais ce qui manque aux entreprises aujourd'hui, c'est le cash, pour leur permettre d'arriver à passer la crise, mais plus on anticipera, mieux cela se passera, et ce n'est pas un reproche que je vous fais, mais le Département y a sa place, et les collectivités y ont leur place. Nous devons être en mesure de savoir à l'instant T où les choses se compliquent, où les gens sont licenciés, et que faire, de manière à ralentir le mouvement, voire à l'enrayer, voire à le stopper. Cela, c'est quelque chose de volontariste.

M. le Président : On est bien d'accord que, vu notre position et vu nos compétences, on a besoin d'être alertés. Ce n'est pas moi qui dois choisir d'aller sur telle ou telle situation ; c'est répondre aux problématiques qui seront remontées par la Région et par les communautés de communes, qui, elles, ont la compétence économique. Sur les différents plans auxquels nous participons actuellement, nous sommes déjà à 2 € par habitant. Je n'ai pas de difficultés à regarder cela avec les communautés de communes, mais c'est effectivement sur sollicitation des gens qui sont investis dans la compétence. Ce n'est pas au Département d'aller rechercher les entreprises en difficulté ; c'est être à l'écoute de ceux qui en ont la responsabilité.

M. Flandin : Mais vous êtes bien d'accord aussi que, plus vous aurez d'entreprises qui ont des difficultés, plus il y aura de RSA au bout du compte.

M. le Président : Sur cela, on est d'accord, mais je parle de la façon dont cela doit se faire. La Région a fait un plan sur le monde associatif, l'ADT a fait un plan sur les acteurs du tourisme ; j'y ai répondu. Sur l'investissement, nous pouvons complètement modifier notre contractualisation pour faire qu'elle soit très rapidement efficace pour aider *via* l'investissement utile à la vie économique.

M. Joly : C'est bien d'être velléitaire. Mais ce qu'il faut, c'est surtout faire. Je connais des communautés de communes qui ont contacté l'ensemble des entreprises, parce que le premier sujet est un sujet d'information sur les possibilités offertes par les différents dispositifs de soutien. Je

pense en particulier au volet 1 du dispositif de soutien, au volet 2, qui a évolué lui-même, et c'est aussi la possibilité de bénéficier de prêts garantis par l'Etat. Le panel des dispositifs, même s'ils sont relativement simples à mettre en œuvre, n'était pas nécessairement maîtrisé par l'ensemble des entreprises, petites et plus grandes. Il faudrait donc faire en sorte d'identifier les structures qui semblent être le plus en difficultés, être en mesure de les accompagner. Des communautés de communes ont envoyé pour cela des agents sur place, ceux-ci ayant eu des contacts avec l'ensemble des entreprises.

Les dispositifs, ils existent, au niveau de l'Etat, de la Région, et au niveau des communautés des communes. Des territoires sont en train de réfléchir à la mise en place de chèques pour accéder à un certain nombre de services, d'activités, notamment pendant l'été, en matière touristique, mais pas seulement.

Si les collectivités qui ont en charge l'activité économique sont déjà en mesure de mobiliser l'ensemble des dispositifs, c'est déjà une première étape importante. La question de l'investissement est utile aussi.

J'ai été un peu étonné de l'échange. Il me semble que ce n'est pas bien connaître le tissu économique du département, et il faut comprendre que nos petites entreprises peuvent être accompagnées sur l'ensemble des dispositifs dont elles peuvent bénéficier.

M. Bazin :

Le Pays Nivernais Morvan a produit un plan local de relance qui a fait l'objet d'une dizaine d'heures de réunions avec des acteurs dont on se rend compte qu'ils sont encore plus essentiels aujourd'hui qu'hier ; ce sont les agents de développement. S'ils ne sont pas là, cela ne fonctionne pas. Ce sont les interventions de la Nièvre qui ont fait évoluer le règlement d'intervention de la Région, qui, au départ, étaient uniquement centrées sur l'investissement. Je ne suis pas certain que les artisans et les petites entreprises soient dans des modèles où ils vont moderniser l'outil de production ; ils vont plutôt essayer de retrouver du cash. La Nièvre a porté ce message, et le message de l'accompagnement. Il y a un vrai sujet aujourd'hui autour des experts-comptables, qu'il faut mobiliser pour accompagner les entreprises, à titre bénévole ou payant, et les collectivités peuvent financer ce réseau-là, pour essayer d'en sortir. Des Départements demandent la compétence économique, comme je l'indiquais précédemment, et ils ont exprimé cela dans une tribune du JDD. Les territoires de toute proximité que sont le département, les communes, les intercommunalités sont au centre de la crise, mais pour qu'ils puissent agir, il faut que l'Etat desserre son dispositif législatif. Je donne juste l'exemple de Lormes ; j'ai pris un arrêté au début de la crise pour adresser une aide directe aux artisans que nous avons identifiés comme étant en difficulté, mais cela a été retoqué par la préfecture. Je fais le malin, je passe par une association de commerçants, que je subventionne, et elle redistribue derrière ; retoquée, idem, par la préfecture. Cela veut dire que l'Etat ne sait pas organiser un soutien de

proximité pour les entreprises. Le Département jouerait complètement son rôle à animer cela. Cela ne suffirait peut-être pas pour amortir le choc, mais nous voulons être irréprochables sur le sujet.

M. Flandin :

J'entends bien. Les dispositifs mis en place sont sélectifs, et ceux de la Région notamment portent sur 0 à 15 emplois. Il y a des entreprises qui ont en plus. Je sais bien que c'est compliqué, multiple, qu'il y a beaucoup de facettes. Néanmoins, l'ensemble des collectivités territoriales se sont quand même engagées, et elles ont commencé déjà à recenser, chacune avec ses moyens. Je vois cela sur le secteur de Cosne, avec notre agence de développement économique, qui est à l'écoute, en continu, sur l'ensemble des entreprises du bassin. Je pense que, pour le Département, et je le redis, moins on aura de personnes bénéficiaires du RSA, mieux nous nous porterons, et mieux se porteront les Nivernaises et les Nivernais.

M. Joly :

Notre soutien aux activités touristiques ne concernait à l'origine que les sociétés. Or, nous avons un tissu qui est composé d'entreprises individuelles, et nous avons donc été plusieurs à intervenir pour faire bouger le règlement. Notre rôle est déjà celui-là, faire en sorte que ceux qui ont vocation à intervenir puissent intervenir dans des conditions qui soient le plus efficaces possible au regard des caractéristiques de notre tissu économique.

M. le Président :

Juste pour donner quelques chiffres, la Région vient de voter 585 000 € pour le tourisme dans la Nièvre. Nous complétons avec 150 000 €. Sur le tourisme, c'est donc 700 000 € de cash qui sera distribué à des entreprises touristiques. Est-ce que les communautés de communes viennent en plus dedans ? Le tissu économique comprend de nombreuses entreprises touristiques.

Nous avons commencé par voter 18 M€ d'économies l'année dernière. Sans elles, nous n'aurions pas pu voter le budget, et nous aurions fait partie de ces Départements qui ne savent plus comment faire pour boucler leur budget de fonctionnement. Certains sont en train d'imaginer de faire un budget annexe entièrement par de l'emprunt pour compenser leur budget de fonctionnement. Des Départements qui étaient plus à l'aise que nous vont s'organiser comme cela pour faire face aux problématiques budgétaires. J'espère que nous éviterons cela. Nous allons regarder. Je pense que nous allons pouvoir avancer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 11 voix contre.

RAPPORT N°31 : CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE – REPARTITION DES FINANCEMENTS 2020

M. le Président :

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°32 : SOUTIEN AUX STRUCTURES FAVORISANT LA MOBILITE DE PUBLIC FRAGILISE 2020

M. le Président :

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°33 : CONVENTION FINANCIERE DES CENTRES SOCIAUX ET FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX

M. le Président :

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°34 : ATTRIBUTION A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE D'UNE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA PASS SANTE

M. le Président :

J'ai eu le Doyen au téléphone. C'est acquis. Il y avait encore quelques problèmes matériels, mais on peut se dire qu'effectivement la Pass Santé va être en place. Il y avait 295 candidats pour 35 places. Le Doyen m'a assuré qu'il allait essayer de voir comment faire pour qu'un maximum de Nivernais puissent être dedans, mais cela n'est pas évident avec Parcoursup. Monsieur le Doyen viendra l'inaugurer. Nous inviterons Daniel Rostein.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°35 : MODIFICATION DE DEUX REGLEMENTS DE POLITIQUE TERRITORIALE RELATIFS AUX CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET DES PETR

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°36 : PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS A ENGAGER SUR L'ANNEE 2020 ET LE 1ER TRIMESTRE 2021

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°37 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET FEED RACING FRANCE

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°38 : ACTUALISATION DU PERIMETRE DE L'ENSEMBLE DES PROPRIETES AFFECTE AU DOMAINE PUBLIC DU CIRCUIT DE MAGNY-COURS EXPLOITE PAR LA SAEMS DU CIRCUIT

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°39 : INFORMATION CONCERNANT LA DELEGATION AU PRESIDENT DU POUVOIR DE DECIDER DE LA CONCLUSION ET DE LA REVISION DU LOUAGE DE CHOSES POUR UNE DUREE N'EXCÉDANT PAS 12 ANS

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°40 : APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU BANLAY

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°41 : BAIL EMPHYTEOTIQUE CONCERNANT LA REMISE EN EXPLOITATION DU VILLAGE VACANCES DE SAINT-AGNAN PAR L'ASSOCIATION MAJAZ'L

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°42 : AVENANT ANNUEL CONVENTION CAUE

Sans débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°43 : SOUTIEN A L'ASSOCIATION AGROPOLE DU MARAULT

M. le Président :

La collectivité a décidé d'inscrire une ligne de crédits afin de soutenir l'association Agropôle du Marault dans son projet de développement. Il est proposé une aide de 135 000 € pour l'année 2020.

L'association Agropôle du Marault avait bénéficié d'une aide de fonctionnement de 80 000 € en 2019. L'augmentation de la dotation à hauteur de 55 000 € se justifie par le recrutement d'un chargé de mission spécialisé pour développer l'événementiel et d'un chargé de mission pour le développement d'un jardin agro-écologique et d'une plateforme d'aquaponie.

Un acompte de 60 000 € a déjà été versé à l'association en début d'année 2020.

M. Flandin :

Nous avons cru comprendre, à la lecture du rapport, que l'on avait déjà engagé ces éléments l'an dernier. Les emplois n'ont pas été réalisés ?

M. le Président :

Les emplois n'ont été réalisés qu'en début d'année. Je pense qu'ils ont commencé juste avant le confinement.

M. Flandin :

Ils ne viennent pas s'ajouter aux éléments figurant dans le rapport de l'an dernier ?

M. le Président :

Aujourd'hui, au Marault, il y a Raphaël Sotty, un chargé d'événementiel, et une personne qui travaille sur les questions d'agriculture. L'association emploie 4 personnes. Ce n'est donc pas en plus.

Il faudra sûrement continuer à soutenir ces emplois, mais ce que l'on espère, c'est que, notamment, grâce au fait d'avoir embauché quelqu'un qui va s'occuper de l'événementiel, on arrive à un certain équilibre, comme l'était le Marault il y a une quinzaine d'années, où

effectivement les activités du Marault équilibraient. Le but est *in fine* que les activités du Marault équilibrent les comptes de l'association qui s'en occupe.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°44 : CONVENTION PIG 2020-2023

Sans débat.

Le rapport est adopté. 1 voix contre.

RAPPORT N°45 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES - RIFSEEP

M. le Président :

C'est probablement ce qui va expliquer l'augmentation de nos dépenses de personnel. C'est un peu plus de 500 000 € pour la collectivité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°46 : ADHESION DU DEPARTEMENT DE LA NIEVRE A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTS SOLIDAIRES

Sans débat.

M. Flandin :

Nous sommes déjà adhérents à l'Association des Départements de France. Nous allons voter contre.

Le rapport est adopté. 11 voix contre.

RAPPORT N°47 : DELEGATIONS COMPLEMENTAIRES AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. Mulot :

Dans le cadre de la gestion des affaires départementales, le Conseil départemental peut, en vertu de l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales, déléguer au président en exercice une partie de ses attributions.

Actuellement, le Président du Conseil départemental ne détient de l'assemblée délibérante aucune délégation concernant l'exercice du droit de préemption. Or, il s'avère qu'au regard de la célérité de réponse que requièrent diverses déclarations d'intention d'aliéner adressées au Département, surtout en dehors des périodes de réunion du Conseil départemental ou de la commission permanente, il apparaît

judicieux que le président du Conseil départemental soit doté du pouvoir de préempter pour le compte du Département.

En application des dispositifs et procédures de gestion actuels, il s'avère assez régulièrement difficile et long de subventionner des ménages porteurs d'un projet de réhabilitation énergétique ou de réaménagement de leur logement principal lié à l'autonomie dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'avancer de fonds pour les travaux sachant que SACICAP PROCIVIS, intermédiaire intervenant dans le cadre du dispositif, qui règle directement les artisans a besoin d'un engagement global de l'ensemble des financeurs.

Or, le délai actuel nécessaire à l'instruction et l'approbation des projets ne permet pas de donner dans les délais requis cet accord de principe sur une subvention à la société SACICAP PROCIVIS, et ce, au détriment des ménages porteurs de projets.

C'est ainsi que, pour ne pas pénaliser les propriétaires privés éligibles aux aides du programme d'intérêt général (PIG), il est proposé d'accorder au président du conseil départemental la compétence d'attribuer aux propriétaires privés des subventions pour la réhabilitation énergétique ou le réaménagement de leur logement principal lié à l'autonomie conformément au programme d'intérêt général (PIG), attribution jusque-là déléguée à la commission permanente.

Il est utilement précisé que les nouvelles délégations au Président du Conseil départemental peuvent faire l'objet de la subdélégation conformément à la loi, notamment l'article L.3221-3 du CGCT du code général des collectivités territoriales dans le cadre des délégations de signature compte tenu des fonctions exercées.

Il vous est donc proposé :

- de rapporter partiellement la délibération du 3 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente sur des subventions de toute nature à des tiers dont le montant n'excède pas 100 000 € afin d'exclure la compétence d'accorder des subventions aux propriétaires privés porteurs d'un projet de réhabilitation énergétique ou de réaménagement de leur logement principal lié à l'autonomie dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) ;

- de déléguer au Président du Conseil départemental en exercice pour la durée de son mandat :

. l'exercice pour le compte du département du droit de préemption dont le Département de la Nièvre est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme ;

. l'attribution des subventions aux ménages porteurs d'un projet de réhabilitation énergétique ou de réaménagement de leur logement principal lié à l'autonomie dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) ;

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document et à procéder à toute formalité pour l'effectivité ces nouvelles compétences.

M. le Président :

Y a-t-il des observations ?

M. Gauthier :

Ce qui est étonnant, au niveau de ce rapport, c'est ce montant de 100 000 €, Monsieur le Président. On ne verse jamais, à ma connaissance, d'aides de 100 000 € dans le cadre du PIG.

M. Legrain :

On est sur des dossiers moins importants. La problématique est que les personnes reçoivent le règlement deux mois après.

Mme Boirin :

J'ai une solution : réduire la technocratie. Si les services travaillent rapidement, cela peut venir en commission rapidement, et nous pourrions délibérer rapidement sur la question. Je ne vois pas la nécessité d'ajouter encore une délégation à M. le Président. C'est une décision politique, et, comme toute décision politique, elle nécessite certains débats.

M. Gauthier :

Je m'interroge quant à la rédaction de ce rapport, Monsieur le Président.

Mme Boirin :

Ce sont quand même des sommes très importantes qui vont sur ce PIG.

M. le Président :

Il y a un problème technique. Si vous le voulez bien, je vais demander à François Karinthi de présenter cette difficulté.

M. Karinthi :

Une délibération de l'Assemblée délègue à la Commission Permanente toutes les subventions en dessous de 100 000 € ; au-dessus, on n'a pas le droit. Cette délibération porte sur l'ensemble des délégations données à la Commission Permanente pour les aspects financiers.

On doit modifier cette délibération, pour sortir finalement les notifications de subventions du PIG et sur les dossiers en lien avec le droit de préemption pour que cela aille en décisions du Président. C'est une question de formulation administrative. Il est proposé que ces sujets soient délégués au Président pour gagner du temps par rapport au fait qu'aujourd'hui ces sujets sont votés en CP. Or, le travail en CP, c'est une fois par mois, et parfois cela pose des problèmes à certains bénéficiaires, car on n'a pas toujours la réactivité nécessaire.

C'est une question de réactivité par rapport au fonctionnement de la CP.

Mme Boirin : Je rappelle quand même que l'on vote 2 M€ de budget pour cela tous les ans, que les élus sont concernés par cela, et que 2 M€ en délégation à M. le Président, ce n'est pas dans la logique des choses, et ce n'est pas dans la logique de la politique de laisser une délégation aussi importante. Cela mérite débat. Sauf erreur, on paie la plupart du temps sur service fait, c'est-à-dire sur facture. Le délai d'un mois, à mon avis, c'est juste pour éliminer tout débat sur la question, parce que, sinon, il n'y a pas d'intérêt à aller beaucoup plus vite.

M. le Président : On vote le droit pour la personne à faire des travaux.

Mme Boirin : Une fois qu'ils sont faits, on n'a plus rien à dire.

M. le Président : Si nous faisons cela, c'est uniquement dans l'intérêt des usagers de la Nièvre, pour fluidifier le dispositif, et diminuer le temps d'attente.

Mme Delaporte : Je vois aussi qu'il n'est pas question seulement des projets de réhabilitation énergétique, mais il est aussi question des travaux liés à l'autonomie des personnes dans leur logement. Cela peut donc aussi avoir un impact sur des personnes qui sont par exemple handicapées, et dont les travaux ne seraient pas faits dans leur logement, ou pour lesquels la notification arriverait tardivement, ce qui fait que l'on décalerait d'autant les travaux faits. C'est en complément de travaux d'autonomie, mais cela peut bloquer un certain nombre de personnes qui peuvent voir leur confort de vie impacté par l'absence de ces travaux.

M. le Président : Nous mettons 10 %, sur un travail réalisé avant, par rapport à ce qu'apportent l'ANAH et le propriétaire. Il y a un droit de tirage de 10 %. Mais pour que le mécanisme entre en jeu, il faut attendre aujourd'hui que le rapport passe en CP. Je n'ai pas de problèmes pour que l'on ajoute que vous ayez la liste avec le montant.

Mme Boirin : Cela ne marche jamais. J'avais demandé la délibération sur les 10 % automatiques, mais je ne l'ai jamais eue. Une fois adopté, c'est terminé, on ne voit plus rien. Quand un privé reçoit de l'argent d'une collectivité publique, la moindre des choses, sur le principe, c'est que la collectivité publique en ait connaissance préalablement et qu'elle prenne une décision politique sur la question. C'est une question de principe.

- M. Joly :* La décision politique, c'est le cadre d'intervention, la philosophie conduisant à ce que l'on définit les modalités d'intervention. Après, c'est l'application d'un règlement. Mais vous devriez avoir eu l'information lorsque nous avons évoqué cela en commission il y a maintenant quelques jours.
- Pour rebondir sur la situation économique du territoire, cela permet de mettre sur le marché des travaux plus rapidement qu'ils ne le seront en suivant les procédures. Nous parlions tout à l'heure d'accélérer un peu la redynamisation de notre économie, c'est une manière de le faire, indirecte.
- M. le Président :* Nous avons voté un règlement prévoyant ces 10 %. Mais il faut attendre la CP. Cela décale. Nous passons 40 ou 60 noms, mais ces personnes auront attendu le passage en CP pour pouvoir effectivement commencer leurs travaux. Il est possible de simplifier ce dispositif, en autorisant le président du Conseil départemental à signer l'engagement pris aux termes d'une convention.
- Mme Boirin :* Si l'on applique votre raisonnement, on fait pareil pour les associations sportives avec lesquelles on a des conventions, et tous les ans on vous délègue la possibilité de décider en fonction de cette convention l'attribution de subventions. On ne sert plus à rien ! On est là pour rien !
- M. Legrain :* Ce n'est pas la même chose.
- Mme Boirin :* Si l'on fait une convention avec une association sportive et qu'on lui dit que tous les ans pendant 5 ans on lui verse une subvention et que ce pouvoir est délégué à M. le Président, on ne vote pas et on ne voit pas. On revoit cela dans 5 ans.
- M. le Président :* La subvention que l'on va donner à l'association culturelle ou sportive, elle est le résultat d'un dialogue de gestion, et de discussions.
- Mme Boirin :* Oui, mais c'est un exemple.
- M. le Président :* C'est ce qui fait la différence ; on est là dans un dispositif automatique. On a dit que la personne avait droit à 10 % sur un dossier bouclé par un professionnel. Les subventions que l'on donne aux associations peuvent être discutées à n'importe quel moment et remises en question. Or, là, on est sur une chose qui est de droit, à partir d'une convention. Dès que le dossier a été jugé correct et éligible par l'ANAH, ces 10 % sont de droit. Mais le problème est que

l'on fait attendre la personne le temps nécessaire à la prise de délibération après passage en CP.

M. le Président : Je peux comprendre Mme Boirin, car elle n'a pas obtenu les documents qu'elle avait demandés. On peut donner la liste de toutes les personnes qui bénéficient du dispositif, avec la somme, le jour où ils ont signé, pour que vous puissiez contrôler ces points. Je demande aux services que chaque conseiller départemental ait la liste des personnes qui auront bénéficié de cette convention.

Mme Boirin : C'est bien ce que je disais ; vous voulez enlever le pouvoir politique de décider. Vous voulez nous informer d'une décision que vous prenez. Moi, je vous demande de nous laisser le pouvoir politique de décider. Ce n'est pas la même chose.

M. le Président : Je pense que l'on ne parle pas de la même chose.

Mme Boirin : Si, si.

M. le Président : Nous allons passer au vote. 11 voix contre ?

M. Gauthier : Je m'abstiens personnellement.

Le rapport est adopté. 10 voix contre. 1 abstention.

RAPPORT N°48 : MODIFICATION – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS DEUX ORGANISMES

M. le Président : Pour l'ADT, nous avons 6 titulaires et 6 suppléants. Il est proposé de remplacer ces dispositions par 10 titulaires.

M. Flandin : Il n'y a plus de suppléants ?

M. le Président : Il est proposé que, dans la liste des titulaires, nous supprimions le nom de Mme Vérin, et, dans la liste des suppléants, nous supprimions le nom de Mme Bertrand, car, elle était membre du groupe de Philippe Morel. Aujourd'hui, elle n'est pas membre du groupe d'opposition ni de la majorité, elle est « électron libre ».

- M. Flandin :* Electron libre ! Vous me permettrez aujourd'hui, Monsieur le Président, d'être son électron, puisque j'ai son pouvoir, et donc de s'opposer à ce qu'on l'enlève.
- M. le Président :* Il s'agit donc de supprimer un poste pour la majorité. Et il est proposé que, du côté de l'opposition, il en soit supprimé un. Si vous ne voulez pas que cela soit Mme Bertrand, cela peut être quelqu'un d'autre parmi vous.
- Mme Boirin :* Cela veut dire que l'on n'a plus qu'un poste sur 10 ? L'opposition a Mme Corinne Bouchard, et c'est tout ? Nous sommes sous-représentés.
- M. Flandin :* On ne peut pas enlever Mme Bertrand.
- Mme Boirin :* Cela fait beaucoup ce matin, quand même, en termes de vouloir réduire l'opposition.
- M. le Président :* Il y a eu une évolution. Lorsque l'on a construit ces représentations, la situation était différente par rapport à celle d'aujourd'hui.
- Mme Boirin :* Mais aujourd'hui, on n'en a plus qu'un sur 10. Vous réduisez la représentation de l'opposition.
- M. Flandin :* Si l'on revoit cette composition, et si l'on diminue le rôle de l'opposition, il va falloir revoir l'ensemble des autres commissions.
- M. le Président :* Ma bienveillance étant proverbiale, j'ai demandé à Blandine Delaporte de se retirer ; elle a accepté. On laissera donc Mme Bertrand membre de l'ADT.
- M. Flandin :* Nous vous remercions, Monsieur le Président.
- M. Joly :* Il faut qu'on l'aime, notre opposition !
- Mme Boirin :* Non, juste la respecter. On ne vous en demande pas tant.
- M. le Président :* Pour ce qui concerne le SIEEEN, il est proposé de désigner, au lieu de Fabien Bazin, Guy Hourcabie, comme représentant titulaire du Conseil départemental au Comité syndical du SIEEEN.

Mme Chêne : A-t-il le droit d'être Président et représentant du Conseil départemental au Comité Syndical du SIEEEN ?

M. le Président : Il y est en tant que maire. Les statuts du SIEEEN le permettent.

M. Flandin : Il ne peut pas siéger avec 3 représentations. Cela me semble curieux.

M. le Président : Nous allons vérifier ce point une nouvelle fois.

Nous avons aussi un changement pour la SEM Patrimoniale. Nous avons vendu des actions. Notre représentation doit être modifiée pour tenir compte de cela. Deux conseillers départementaux titulaires doivent siéger à cette instance. Nous proposons Michel Mulot et Vanessa Louis-Sidney. Les suppléants seront Mme Boirin et Mme Guérin.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 10 abstentions.

RAPPORT 49 : INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Pas de débat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT 50 : PERSONNALITÉ QUALIFIÉE REPRÉSENTANT LE DÉPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC CITE DU MOT A LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

M. le Président : Ce rapport complémentaire vous est présenté sur table. Il est proposé M. Lionel Dujol pour remplacer M. Pascal Desfarge en tant que personnalité qualifiée au Conseil d'administration de la Cité du Mot de La Charité-sur-Loire.

M. Dujol est actuellement responsable de la prospective, de l'innovation et de l'accompagnement au changement au sein de la direction de la lecture publique des médiathèques Valence Romans Agglomération.

En règle générale, les personnalités qualifiées sont choisies par les EPPC et on valide leur présence.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EXAMEN D'UNE MOTION

Maintien à 100 % du taux de prise en charge du chômage partiel pour les entreprises du technopôle de Magny-Cours, au-delà de juin 2020

Motion présentée oralement en séance par Patrice Joly

« La réalité de la crise économique, subie ces derniers mois par les entreprises de l'automobile, de la course, des transports, de l'aéronautique et de la mobilité de demain, perdure au-delà du 15 juin 2020. Elle inquiète particulièrement l'association Magny-Cours International Motorsport Center – MCIMC qui regroupe 23 entreprises et plus de 230 salariés implantés sur le technopôle de Magny-Cours.

Sans le maintien de la prise en charge à 100% de l'indemnité versée aux entreprises pour les salariés en chômage partiel par l'Etat et l'Unedic et dans l'attente d'un redémarrage de l'activité, la pérennité des entreprises est menacée.

Elles sont toutes dans l'incapacité de reprendre pleinement leurs activités professionnelles. Leurs personnels sont très majoritairement en chômage partiel, mesure de survie essentielle en attente d'un redémarrage économique dans notre département rural déjà fragile.

Le Conseil départemental est propriétaire des circuits automobile-moto à Magny-Cours et d'environ 3 kilomètres carrés de propriétés foncières, dont 8 hectares de parcelles ouvertes à l'accueil-extension d'entreprises à haute technologie et R&D dédiées à la voiture de demain (décarbonée, sécurisée, ...).

L'ensemble représente un très fort enjeu de développement, participe à l'attractivité de la Nièvre et constitue une vitrine territoriale et d'innovation de renommée mondiale.

Les conseillers départementaux de la Nièvre réunis ce jour :

- expriment leur solidarité aux entreprises et activités économiques implantées sur le Département de la Nièvre,*
- déclarent soutenir la démarche de l'association Magny-Cours International Motorsport Center - MCIMC, visant à élargir le maintien de la mesure du remboursement à 100% des salariés en chômage partiel au secteur des Sports Mécaniques, afin d'éviter des cessations d'activité et des licenciements inéluctables sans cela,*
- appellent l'État à lever l'inquiétude de ce secteur professionnel ancré dans la vie des citoyens et du territoire Nivernais avec un fort rayonnement touristique sur le sud du département et de développement des pratiques, à forts enjeux industriels. »*

M. le Président :

Vous avez vu, dans le journal du Centre, la problématique entre M. Maillard et M. Meyer. Je voulais indiquer que cela fonctionne très bien. Il y a un projet entre Oreca et Mygale. Les adhérents de Magny-Cours sont regroupés dans une association. Ils adhèrent individuellement au pôle de performance. Les contestations sur la place et les rôles de chacun sont complètement aplanies, et le fonctionnement « pôle de performance » et « Magny-Cours » se passe d'une façon positive, avec des projets, dont celui de la future F4 hybride. Ce sera un projet développé à Magny-Cours, soutenu par le pôle de performance.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mme Boirin :

Je m'abstiens. Je considère que toutes les entreprises devraient être aidées de la même façon, et qu'il ne faut pas prendre parti pour 23 entreprises uniquement.

CLÔTURE DE LA SESSION

M. le Président :

Je vous remercie.

La CP du 6 juillet 2020 sera en présentiel. Nous aurons la présence de Mme Dormoy, architecte ayant remporté le concours pour le projet de construction de la future MADEF.

(La séance est levée à 13 h 40).